

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 65

MONTREAL, LE MARDI 25 MARS 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

La mort en face

La terrible secte de l'Ordre du temple solaire (OTS) a fait cinq nouvelles victimes ce week-end au Québec. La dramatique addition vient de porter le total général des cadavres à soixante-quatorze, dont plusieurs enfants. Quand et comment se décidera-t-on à intervenir?

La troisième tragédie redoutée et «prophétisée» par les spécialistes de l'infamie mouvement sectaire s'est finalement produite ce week-end, dans la petite ville de Saint-Casimir. Samedi soir dernier, cinq cadavres ont été retrouvés dans une maison incendiée appartenant à un membre connu de l'OTS. Le premier massacre relié à la secte avait fait 53 victimes en 1994, au Québec et en Suisse. L'année suivante, seize autres personnes perdaient la vie dans une forêt de France.

Ce qui fait 74 cadavres, qui auraient pu être 77 si trois adolescents n'avaient pas refusé de participer au rite macabre de leurs parents, ce week-end, selon ce qu'on a pu apprendre hier. La police pourra sûrement tirer des informations éclairantes de ces miraculés et peut-être même tenter de prévenir un nouveau massacre, toujours possible, s'il se trouve encore des «Chevaliers de l'Apocalypse».

Cela dit, il y a déjà de graves leçons à tirer de cette triple tuerie. Il faut d'abord en finir avec la thèse unique du suicide collectif. Évidemment qu'une large part des personnes mortes dans les massacres ont fait pour eux-mêmes et par eux-mêmes le choix du geste ultime. Cela semble le cas dans le dernier en date des «transits», même si cet événement laisse encore deviner la vertigineuse puissance de manipulation des gourous capables de contrôler leurs derniers fidèles directement de Sirius...

Il est cependant acquis que les massacres précédents de l'OTS ont été perpétrés sur deux modes distincts, le suicide et l'assassinat. À Morin-Heights, en 1994, on a retrouvé le corps de deux adultes et d'un enfant enfant saigné à blanc. Selon l'enquête policière, deux membres de la secte avaient enfoncé un pieu dans le cœur du poupon de trois mois, considéré comme une incarnation de l'Antéchrist, et donné cinquante coups de couteau à chacun de ses parents. Les assassins étaient ensuite retournés en Suisse pour s'y suicider. Dans le Vercors, en 1995, on a retrouvé des enfants de 2, 4 et 6 ans. *L'Ordre du temple solaire*, le livre publié chez Libre-Expression par trois journalistes européens après une longue enquête, a parfaitement prouvé que, dans bien des cas, la thèse du suicide ne tenait tout simplement pas.

Il faut aussi rappeler que contrairement à d'autres «suicides collectifs» de sectes, celle des Davidiens par exemple, l'hécatombe récurrente de l'OTS résulte d'un scénario apocalyptique défini de longue date — probablement dès 1992 selon des documents saisis après le premier épisode mortel. Alors pourquoi l'Etat n'est-il pas intervenu pour empêcher ce massacre. La police, les organismes de protection de la jeunesse ou tout autre mécanisme de protection des citoyens ont-ils failli à la tâche?

En fait, la secte était sous surveillance. Les derniers interrogatoires menés par la Sûreté du Québec auprès de membres présumés de l'OTS remontent à mai et juin 1996. Des policiers ont répété depuis dimanche qu'«aucune information ne pouvait [alors] laisser croire qu'un tel événement pouvait se produire» et qu'ils ne pouvaient «enquêter sur des gens sans raison valable».

Le spécialiste des sectes Yves Casgrain refuse lui aussi d'adresser des reproches aux forces de l'ordre et de protection. Il n'en critique pas moins la position nonchalante du pouvoir politique. «C'est le gouvernement qui ne fait rien, déclarait-il hier en entrevue. On ne prend pas de mesures pour informer la population, pour enseigner adéquatement la religion dans les écoles et former l'esprit critique des jeunes ou pour faire en sorte que la manipulation [des esprits] soit criminalisée. [...] On ne songe à rien, on ne fait rien. Le gouvernement a du sang sur les mains et ne réagit pas même s'il y a eu des morts au Québec.»

Dans son récent ouvrage *Les Sectes. Guide pour aider les victimes* (éditions L'Essentiel), Yves Casgrain a multiplié les appels pour une intervention plus soutenue de l'Etat contre les mécanismes sectaires voués à broyer l'humain. Comme d'autres, il souhaite la «mise sur pied d'une structure interministérielle pour traiter des problèmes des sectes». Il réclame aussi la création d'une commission d'enquête gouvernementale. En France, l'Assemblée nationale a agi en ce sens l'année dernière et accouché d'un rapport — par ailleurs fortement critiqué pour son travail bâclé.

Mais l'intervention est-elle encore possible? La conscience civique n'est plus ce qu'elle était, même dans la douce France, autrefois si interventionniste. L'hyperindividualisme et l'idéologie du laisser-faire grugent la capacité de l'Etat à fixer les bornes entre les libertés individuelles et collectives. Et les sectes savent très bien naviguer dans ce contexte pour rejeter les normes sociales tout en faisant appel à la puissance publique pour protéger leur capacité de brimer les libertés individuelles, au nom de la liberté de croyance. Ce qui donne parfois des meurtres et du sang...

MÉTÉO



Montréal
Ennuagement le matin, suivi de neige et de pluie.
Max: 2 Min: -1

Québec
Ciel variable.
Max: -2 Min: -3

Détails, page B 6

INDEX

Agenda B 6 Idées A 7
Annonces B 6 Le monde A 5
Avis publics B 4 Les sports B 5
Bourse B 2 Montréal A 3
Culture B 8 Mots croisés B 4
Économie B 2 Politique A 4
Éditorial A 6 Télévision B 7

LE MONDE

Mobutu accepte de négocier avec les rebelles,
page A 5



LES ACTUALITÉS

Des concessions trop coûteuses, disent les patrons d'hôpitaux, page A 2

ÉCONOMIE



Domtar offre de fusionner avec Avenor,
page B 2

Québec presse le pas

■ **Structures linguistiques: Bouchard demande à Ottawa d'agir avant les élections**
■ **La carte scolaire sera entièrement redessinée d'ici l'été 1998**

PAUL CAUCHON
MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Québec provoque le changement sur tous les fronts dans le dossier des commissions scolaires: une résolution sera déposée demain à l'Assemblée nationale pour demander au fédéral d'amender la Constitution afin de créer des commissions scolaires linguistiques.

Et dans un même élan, Québec se donne le cadre adéquat pour situer ces nouvelles commissions scolaires sur la carte, puisque le gouvernement présentait hier une refonte complète de la carte scolaire, qui fera passer le

nombre de commissions scolaires de 156 à environ 70.

Et la pression est forte: la résolution constitutionnelle s'accompagne d'un appui du premier ministre Lucien Bouchard qui, dans une lettre envoyée à son homologue fédéral Jean Chrétien, lui demande de parachever le processus d'amendement avant la tenue d'élections fédérales.

Quant à la refonte de la carte scolaire, elle devra être terminée en juin et appliquée à l'été 1998, comme l'annonçait hier la ministre de l'Éducation Pauline Marois (voir autre texte, page A 4).

Un double mouvement, donc, amorcé d'abord en matinée alors que le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, rencontrait

son homologue fédéral Stéphane Dion pour relancer officiellement le processus d'amendement de l'article 93 de la Constitution de 1867, le fameux article qui permet de maintenir des structures confessionnelles au Québec.

«Le gouvernement du Québec juge qu'il y a un consensus suffisant pour aller de l'avant, a affirmé le ministre Brassard à l'issue de la rencontre. Il est évident qu'il n'y a pas unanimité mais [c'est] suffisant pour passer de la phase exploratoire à la phase d'acceptation, de débat et d'adoption d'une résolution constitutionnelle.»

Dès demain, l'Assemblée nationale amorcera donc un

VOIR PAGE A 8: QUÉBEC

Des nouvelles d'outre-tombe

■ **Le Devoir reçoit une lettre attribuée à l'OTS**
■ **Les trois adolescents ont choisi de ne pas faire le «voyage»**

STÉPHANE BAILLARGEON
BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Une lettre vraisemblablement écrite par des membres de l'Ordre du temple solaire (OTS) juste avant l'apparent suicide collectif du week-end dernier, à Saint-Casimir, est parvenue hier au *Devoir*. La missive d'une page postée vendredi dernier, soit avant la découverte des corps, explique brièvement ce troisième massacre relié à la secte. Cette fois, cinq personnes ont perdu la vie, ce qui porte à 74 le nombre de victimes de l'OTS en Europe et au Québec depuis 1994.

«Ces trois Départs ne sont en somme qu'un seul et même Transit», dit le texte non signé, où fourmillent les majuscules et les formules ésotériques. «Nous n'élaborerons point sur la symbolique opérative de ces trois Départs, tout a déjà été dit. Nous nous devons cependant de préciser qu'il était nécessaire qu'un groupe d'Hommes de Femmes et d'Enfants, ayant été auparavant préparé, ait dû traverser les vicissitudes de ces trois années dans la Loi et le Service; afin que l'expérience acquise puisse donner pleinement ses fruits, pour enrichir la Conscience du Retour au Père.»

Vivre ou mourir

L'hypothèse d'un suicide collectif semblait se confirmer hier avec le témoignage des trois adolescents qui ont échappé à la tragédie.

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec (SQ) ont indiqué que Fanny (14 ans), Tom (13 ans) et Julien (16 ans), ont choisi de ne pas faire le «voyage» en compagnie de leurs parents, Didier Quèze et Chantale Goupillot, tous deux d'origine française et âgés de 39 ans.

Le plan initial des adeptes de l'Ordre était de mourir jeudi, jour de l'équinoxe de printemps, en entraînant dans la mort les trois enfants. Pour des raisons inexplicables, le

VOIR PAGE A 8: OTS



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Si Québec et Ottawa sont d'avis qu'il y a consensus au Québec pour créer des commissions scolaires linguistiques, reste à vérifier, dit Stéphane Dion, si «la façon dont le gouvernement du Québec a l'intention de procéder fait [également] consensus».

La saignée

Il y a le Forum. Puis c'est Wendy's, Harvey's et autres bagatelles commerciales. Ensuite, ce sont des saignées urbaines: Le Séville, Le York et la tôle ondulée. Puis ce sont des épiceries orientales, des bouquins, des *À louer* ou *À vendre*. Quoi d'autre? Une promenade entre les rues Atwater et Peel montre que la rue Sainte-Catherine a été mise entre parenthèses.

Premier d'une série de quatre textes

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

La Bibliomanie vend des livres d'occasion; des livres parfois très anciens. Elle occupe un petit magasin au 1841, rue Sainte-Catherine Ouest. Elle est située entre les rues Saint-Marc et Saint-Mathieu ou vice-versa. Auparavant, elle avait pignon sur l'avenue du Parc. Aujourd'hui, cette librairie qui fait dans l'occasion voisine, entre autres commerces, avec des librairies qui font dans la seconde main. Il y a la Vortex, l'Astro, et une autre particulièrement versée en cinéma et théâtre.

Sur moins de cent mètres, il y a donc quatre librairies. Quatre librairies qui se sont installées au cours des deux dernières années. Joseph Block est le propriétaire de La Bibliomanie.

Il était fonctionnaire du gouvernement fédéral. Aujourd'hui, il est à la retraite. Du fédéral s'entend. Il y a neuf mois, il a quitté l'avenue du Parc. Pourquoi? Parce qu'elle «est une rue fantôme». Mais encore? «Parce que les loyers ont diminué.»

LA CATHÉDRALE



D'UN BOUT À L'AUTRE

Le livre d'occasion, on s'en doute, est une activité économique très singulière. Contrairement à bien des commerces, la petite librairie ne jouit pas, ou pratiquement pas, de l'achalandage naturel. C'est en quelque sorte une destination... pensée. «Le bouquiniste ne dessert pas une clientèle locale ou de proximité», a noté Bernard Val-

lée de l'organisme L'autre Montréal qui, dans la foulée, a confié que la présence de bouquinistes est le «symbole d'un secteur qui se cherche».

Un secteur qui se cherche... La frontière entre Westmount et Montréal traverse précisément la Place



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Fermé depuis 10 ans, le cinéma Séville fut construit en 1928 et a été décoré par Emmanuel Biffra, un artiste reconnu en Amérique et en Europe.

VOIR PAGE A 8: SAIGNÉE

• LES ACTUALITÉS •

Hydroélectricité

Haro sur la «dénationalisation»

Une coalition réclame l'arrêt du processus de classification des rivières

Normalement, ce sont les écologistes qui réclament la «classification» des rivières pour assurer leur conservation, comme on le fait pour les monuments historiques. Mais le choix de Québec de confier la classification du patrimoine aquatique aux développeurs régionaux équivaut, selon les écologistes québécois, à confier la garde des brebis aux loups... les plus affamés!

LOUIS-GILLES
FRANCOEUR
LE DEVOIR

Une coalition de 16 groupes environnementaux ainsi que le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCRE) ont demandé hier à Québec d'interrompre le processus de classification des rivières, qu'ils assimilent à une «vente de feu des richesses patrimoniales».

La nouvelle coalition environnementale entend s'élargir au cours des prochaines semaines aux groupes sociaux, culturels et autres qui veulent empêcher le harnachement par les producteurs privés des 400 rivières «aménageables», désignées par Hydro-Québec dans un rapport rendu public hier dans *Le Devoir*. La nouvelle coalition a promis au gouvernement une mobilisation majeure contre ce qu'elle

appelle la «dénationalisation» de l'électricité en cours dans la province.

Selon la porte-parole du mouvement Au Courant, Daphna Castel, le mouvement de «dénationalisation» lancé par le gouvernement Bouchard est d'autant plus surprenant qu'il «aliène l'indépendance historique du Québec en matière de production électrique» au profit des Américains. Pour alimenter leur marché intérieur, disent les écologistes, les Américains pourront désormais venir construire au Québec des centrales thermiques pour profiter de normes atmosphériques moins sévères. Ils auront aussi de plus en plus accès au marché québécois, ajoute la coalition, ce qui réduira progressivement la clientèle d'Hydro-Québec et obligera les consommateurs à payer davantage pour leur électricité.

Pour Jasmin Lefebvre, de la Fédération québécoise de canot-camping, «le

public québécois ne se rend pas compte que le gouvernement est en train d'offrir aux promoteurs privés un patrimoine collectif de plus de 500 rivières».

«Nous nous insurgeons, a-t-il ajouté, contre une telle dilapidation de nos richesses naturelles qui fera disparaître des usages et des revenus permanents au profit de quelques emplois temporaires. Il est urgent que tous les individus qui ont à cœur de préserver notre patrimoine aquatique et tous les utilisateurs de la nature se mobilisent, qu'il s'agisse des ZEC ou des pourvoiries, des associations de pêcheurs ou l'industrie touristique.»

Quant aux conseils régionaux de l'environnement, ils ont fait savoir au ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, que son plan de classification des rivières doit être arrêté immédiatement, ce que réclame aussi la coalition. Une vraie classification des rivières, estime le RNCRE, devrait se faire «en fonction de critères nationaux communs à toutes les régions» en plus d'intégrer les éléments de la future politique de l'eau et les recommandations de la commission Nicolet... qui voyait d'importants dangers à harnacher les cours d'eau en amont des villes!

La coalition estime que les

Conseils régionaux de développement (CRD), à qui le ministre Chevrette — responsable des régions — a confié la consultation et le rapport sur la classification des cours d'eau — sont en conflit d'intérêt. Reconnus et payés par Québec pour favoriser le développement économique et regrouper les développeurs, ces organismes n'ont ni l'expertise, ni la crédibilité, ni l'envergure et encore moins l'indépendance d'esprit pour amorcer une politique de protection des cours d'eau, ce qui a constitué le but premier des exercices de classification ailleurs dans le monde.

La coalition naissante regroupe les Amis de la Terre, l'Association récréative de kayak d'eau vive du Québec, le Centre d'analyse des politiques énergétiques, le Comité Baie James, le Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé, Énergie solaire Québec, Environnement Jeunesse, la Fédération québécoise du canot-camping, la Fédération québécoise du canoë-kayak d'eau vive, Greenpeace-Québec, le Groupe de recherche d'intérêt public, le Mouvement Au Courant, Vert Mauricie, l'Union Saint-Laurent-Grands Lacs et le Regroupement écologiste Val d'Or et environ.

Appui municipal



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE MAIRE de Montréal, Pierre Bourque, et la présidente de la Communauté urbaine de Montréal, Vera Danyluk, ont appuyé hier le Conseil scolaire de l'île de Montréal, qui proteste contre la hausse de 45 % de la taxe scolaire décrétée par Québec à Montréal. Le maire de Montréal estime «regrettable» que Québec vienne contrer les efforts fait pour améliorer le niveau de compétitivité de Montréal, efforts qui passent par une réduction du fardeau fiscal.

Entente dans le secteur de la santé

Des concessions trop coûteuses au goût des patrons d'hôpitaux

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les gestionnaires du secteur de la santé jugent qu'ils paieront cher les concessions importantes faites in extremis par Québec aux syndicats la semaine dernière pour éviter une loi spéciale. Des concessions qui pourraient rendre très difficile les compressions de 681 millions à réaliser l'an prochain, disent-ils.

Les cinq associations d'employeurs du réseau de la santé ont en effet fait savoir hier qu'ils se sont opposés à certaines des concessions faites à la partie syndicale, dans la nuit de mercredi dernier. Incapables de se rallier à la position du gouvernement Bouchard sur ces points, ils ont quitté la table de négociation.

Ces cinq associations, qui sont l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ), la Confédération québécoise des centres d'hébergement et de réadaptation, la Fédération des CSLC du Québec, l'Association des centres jeunesse et l'Association des centres hospitaliers et des centres d'accueil privés du Québec, estiment que l'entente de dernière minute arrachée aux syndicats s'est conclue à un prix élevé.

«Nous sommes contents d'avoir obtenu une entente négociée, mais sur le plan des moyens concrets, on a entre les mains très peu d'outils pour faire face aux pires compressions de l'histoire du réseau de la santé qui s'élèveront à 681 millions cette année», a commenté hier Pierre Joron, directeur des services en gestion des ressources humaines à l'AHQ.

Les gestionnaires du réseau affirment par exemple que les syndicats

ont même bonifié certains aspects de leur convention actuelle en ce qui a trait à la sécurité de revenu. Selon l'AHQ, un employé qui sera transféré à un poste différent, prévoyant un salaire moindre, sera dorénavant assuré de conserver la même rémunération. «Pour obtenir d'autres concessions, le gouvernement a concédé le principe de la sécurité du revenu. C'est un élément qui pourrait coûter quatre à cinq millions au réseau de la santé», affirme le porte-parole de l'AHQ.

Par ailleurs, les administrateurs jugent déplorables les demandes du gouvernement prévoyant l'élargissement du rayon de 50 km pour remplacer un salarié, de même que celles sur la réduction de 100 % à 80 % du revenu garanti pour les employés mis en disponibilité. On estime que dans les régions, l'abandon de cette demande rendra presque impossible le remplacement des employés en disponibilité.

Quant aux programmes de départ, ils déplorent qu'ils soient universels et offerts à tous, plutôt que ciblés aux employés en surplus dans leur secteur. «Quant à notre capacité de livrer 7000 départs nets, nous sommes très perplexes. On a aussi des inquiétudes en ce qui a trait au niveau de services. Réaliser le départ de 7000 salariés sans toucher aux services, c'est de la magie», rajoute M. Joron.

Selon l'AHQ, l'effort budgétaire exigé du réseau de la santé au cours des douze prochains mois sera de 60 % plus élevé que les compressions effectuées l'an dernier. Les établissements de santé et de services sociaux affichent déjà un déficit commun de plus de 200 millions.

E N B R E F

Vote de grève chez Weston

(Le Devoir) — Dans une proportion de 96 %, les syndiqués de la boulangerie Weston, à Longueuil, ont autorisé dimanche leurs dirigeants à déclencher la grève. Le syndicat est affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSED) et regroupe 230 membres. En négociation depuis juin 1996, le syndicat bute sur la question de l'horaire de travail et sur les modalités touchant la retraite. L'employeur demande que la semaine de travail soit étendue sur sept jours, la rémunération demeurant au taux normal. Ce serait là, selon le président du syndicat, Eloi Lévesque, «un recul de 30 ans», le syndicat estimant se montrer suffisamment raisonnable en acceptant que cette semaine de travail s'étende du mardi au samedi au taux habituel de salaire. Le syndicat veut rendre accessible la retraite à tout employé de 60 ans cumulant 30 années de service, mais Weston voudrait limiter à trois par année le nombre de salariés autorisés à se prévaloir de la retraite.

Une tête tombe à la Croix-Rouge

Ottawa (PC) — Le congédiement par la Croix-Rouge canadienne de son secrétaire général, Doug Lindores, semble indiquer que cet organisme se prépare à jouer un rôle nettement moins important dans le système sanguin canadien. M. Lindores avait déjà déclaré que la Croix-Rouge canadienne devait conserver sa pleine autonomie à l'égard du gouvernement dans un nouveau système de gestion du sang. Son congédiement, dimanche, survient près d'un mois avant le dépôt prévu du rapport du juge Horace Krever, qui préside la commission d'en-

quête sur le scandale du sang contaminé. On s'attend à ce que le juge Krever recommande que la Croix-Rouge ne joue qu'un rôle secondaire dans le nouveau système sanguin.

M'enfin...

Minden (Allemagne), (AFP) — Plus de 10 000 lettres ont été découvertes hier chez un facteur allemand qui emmagasinait le courrier depuis 1994, a annoncé la police qui s'explique ce stockage par la paresse du postier. «La chambre tout entière était pleine de lettres, il y en avait dans les armoires, dans la cave et jusque dans le lit», a déclaré un porte-parole de la police. Le facteur, âgé de 24 ans, avait commencé à entasser les lettres chez lui par paresse avant d'avoir l'idée de chercher de l'argent dans le courrier, a précisé le porte-parole, selon qui le jeune homme. «Il nous a fallu deux camionnettes pour transporter les enveloppes», a ajouté le porte-parole. La police a été alertée par un mécanicien qui avait découvert une partie des lettres dans le coffre de la voiture que le facteur lui avait demandé de réparer.

Les jumelles s'impatientent

North Bay, Ontario (PC) — Trois des cinq quintuplées Dionne toujours en vie pourraient intenter une poursuite de dix millions contre le gouvernement ontarien en compensation pour l'exploitation dont elles ont fait l'objet lorsqu'elles étaient enfants. Annette, Cécile et Yvonne Dionne, maintenant âgées de 62 ans, en auraient assez de la lenteur du Procureur général de la province à répondre à leur demande de compensation qui serait à l'étude depuis près de 22 mois.



Vous venez de mettre la main sur la MILLENIA.
Il ne vous reste plus qu'à joindre les Mensa!

En vous portant acquéreur d'une Millenia S, ne soyez pas surpris de recevoir autant d'éloges et de

compliments. Car derrière cette silhouette harmonieuse aux lignes fluides se cache un moteur à cycle

Miller unique au monde : un puissant V6 à 24 soupapes et DACT équipé d'un système de

surcompression hautement efficace qui utilise très peu de puissance pour fournir une accélération

maximale à bas régime. Résultat, la Millenia S s'exprime en douceur mais avec beaucoup de caractère.

De plus, elle possède une structure de châssis surprenante, une suspension pleinement équilibrée et

un intérieur spacieux et ergonomique. Pas étonnant que depuis deux ans, l'*Automobile Magazine* la

considère comme «le point de référence des berlines de luxe». Alors, avant de faire l'essai d'une

autre berline, voici un petit conseil : méfiez-vous des salles de montre clinquantes, lisez tous les

prospectus attentivement et assurez-vous d'inscrire la Millenia S sur votre liste.

Les gens fûtés le font toujours.



MILLENIA S

LOCATION À PARTIR DE

488\$*

par mois/24 mois

LOCATION
Paysan
MAZDA

mazda
EMPORTE-MOI

Visitez notre site internet : www.mazda.ca

*Offre valable sur toute location au détail de la nouvelle Millenia S 1997 (modèle #KALN77TA10) chez les détaillants participants à partir du 3 mars 1997 pour un temps limité. Les véhicules en stock peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Sur approbation du crédit. Le prix de location est basé sur 24 mois. Acompte de 5 000 \$. Le paiement du premier mois et le dépôt de 500 \$ sont dus au moment de la transaction. Frais de transport et de préparation avant livraison de 600 \$ inclus. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Maximum de 25 000 km par an. Certaines conditions s'appliquent. Frais de 8 \$ le kilomètre additionnel. Les concessionnaires peuvent varier. Passez chez votre concessionnaire Mazda pour tous les détails.

LE DEVOIR MONTREAL



Le célèbre pilote Mario Andretti devant l'écran géant Imax, sur lequel apparaît l'image d'une voiture de course.

Le bruit et la fureur La course automobile prend le virage Imax sur les chapeaux de roues

JEAN DION
LE DEVOIR

Imaginez que vous êtes au volant d'une voiture. Jusque-là, rien que de très banal. Imaginez maintenant que cette voiture est un bolide qui roule à 320 kilomètres/heure. Vous constaterez que les murs viennent assez vite merci et qu'il est préférable d'utiliser votre cellule à mains libres dans les virages.

L'expérience, inaccessible au commun des mortels, peut désormais être vécue par procuration. Stephen Low, spécialiste du cinéma sur écran super-géant Imax, a en effet relevé le défi (que plusieurs considéraient irréalisable) d'installer la caméra de près de 25 kilos sur une voiture de Formule Indy, de faire fonctionner celle-ci à plein régime quand même, et d'en tirer un film où, par moments, le spectateur a vraiment l'impression qu'il est le trompe-la-mort de ses rêves. Ou de ses cauchemars, c'est selon.

Le moyen métrage, *À toute vitesse* — présenté à l'Imax du Vieux-Port de Montréal à compter du 11 avril prochain —, met en vedette Mario Andretti, champion d'Indy et de Formule 1 aujourd'hui à la retraite, et son fils Michael, meneur pour les victoires à vie en Indy-CART chez les pilotes toujours actifs. Low et Mario étaient à Montréal, hier, à l'occasion du visionnement médias de la production.

Au cœur du film, on retrouve évidemment l'explicable sensation, mélange d'euphorie et de vertige, qui anime ces kamikazes modernes et les amène à prendre tous les risques imaginables; inexplicable, comme le souligne à un moment

donné Mario Andretti, qui se demande comment il a bien pu laisser son fils pratiquer un métier pareil et n'offre pour toute réponse que «*je n'y pouvais rien, c'était sa décision*». Inexplicable, mais plus compréhensible quand on peut se mettre à la place du conducteur, et Imax est certainement, à cet égard, le moyen de s'approcher le plus possible de la réalité.

Mais le film est plus que cela. On y assiste aux étapes de la fabrication d'un bolide et à la restauration du *roadster*, retrouvé par miracle dans une grange au moment où Low préparait le film — «*une coïncidence*», jurait-il hier —, que Mario Andretti utilisait lors de ses débuts en Indy en 1964. Andretti terminera d'ailleurs le film en s'offrant une petite balade à la campagne dans ce véhicule qui le propulsa vers la célébrité.

Un propos intéressant, qui sait ne pas verser dans le détail trop technique. On raconte notamment, en utilisant l'allégorie des animaux vertébrés et invertébrés, comment les voitures modernes sont devenues des parangons de sécurité en comparaison de leurs ancêtres, conçus tout entiers pour la seule vitesse. Un montage-choc, en cascade, des accidents les plus spectaculaires de l'histoire de la Formule Indy vient appuyer l'idée. Sur son fauteuil, le spectateur ne peut réprimer un mouvement de recul tellement les impacts sont «proches».

Pour arriver à réaliser ce film (budget d'environ sept millions US), Stephen Low a dû surmonter bien des embûches. La question du poids et du caractère aérodynamique de la caméra, d'abord. Mais aussi les autorisations à obtenir, les problèmes de

visibilité du conducteur et les assurances. Convaincre les dirigeants d'une course de permettre que Michael Andretti puisse procéder aux essais avec l'engin à bord n'était pas évident. De même, seul le fils Andretti a accepté de se livrer à un dérapage contrôlé pour les besoins du cinéma.

À toute vitesse est aussi un film sur l'art, qui rappelle que le meilleur pilote et la meilleure mécanique ne sont pas toujours un gage infaillible de victoire. Mais un art qui s'exprime dans le bruit et la fureur, le tonnerre des moteurs qui rend splendide la trame sonore et la fureur de gagner et d'aller plus vite, toujours plus vite.

Il reste d'ailleurs que le fait de croire un instant qu'on se trouve au volant d'un bolide qui file à 300 à l'heure, d'entendre au même moment *Once upon a time in the West* de Dire Straits et de conjuguer le tout sur un écran immense vous donne quelque chose qui ressemble à de la chair de poule.



NOUVEAUTÉ MATHOPHILIE

2^e cycle du secondaire

Directrice de collection:
Louise Lafortune Ph.D.

Manuel tome 1, 320 pages, 35,50 \$

Les manuels de cette nouvelle collection sont conçus pour aider certains élèves à soutenir leur «mathophilie» et pour en aider d'autres à passer de la «mathophobie» à la «mathophilie». Les moyens utilisés visent à ce que les élèves apprennent la mathématique et découvrent du plaisir à en faire.

L'approche développée dans la nouvelle collection *Mathophilie* tient compte des dimensions cognitive, métacognitive, affective et sociale de l'apprentissage de la mathématique.

La nouvelle collection *Mathophilie* répond aux exigences et contenus, aux principes directeurs et objectifs des nouveaux programmes de mathématique du ministère de l'Éducation.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet: <http://www.lidec.qc.ca>

Cégeps en ébullition

- Des centaines d'étudiants vont protester à Québec
- Les enseignants de la CSN font la grève du zèle

Climat de tempête dans les cégeps. Pendant que les étudiants bouillent les cours et préparent une excursion à Québec en cette journée de dépôt de budget, les professeurs de la majorité des collèges poursuivent leur grève du zèle.

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

L'enseignement collégial est en ébullition: les étudiants manifesteront aujourd'hui devant le parlement, tandis que les enseignants affiliés à la CSN font une grève du zèle et que ceux de la CEQ et de la FAC ont conclu une entente de principe.

Un peu partout dans les cégeps de Montréal et du Québec, des assemblées générales étudiantes doivent avoir lieu ce matin afin de voter en faveur d'une «*levée de cours*» pour la journée, expliquait Marie-France Cartier, responsable des relations avec les médias à la Fédération étudiante collégiale du Québec. Après ces assemblées générales, une vingtaine d'autobus de partout en province se dirigeront vers le parlement de Québec. Une manifestation, qui devrait réunir 1500 personnes, selon Mme Cartier, doit avoir lieu de 14h à 16h.

Les étudiants veulent ainsi protester contre les compressions budgétaires en éducation, le jour même du dévoilement du budget par le ministre des Finances Bernard Landry.

Pendant ce temps, les enseignants affiliés à la CSN (la majorité, avec 32 cégeps) continuaient leur grève du zèle. Ces moyens de pression ne visent pas l'enseignement, précisait en entrevue le président de la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN), Oliva Bouchard.

Essentiellement, les professeurs boycottent les comités prévus dans la réforme du collégial: comités de programme, comités sur l'épreuve ministérielle en français et autres. Ils s'abstiennent également de toute tâche administrative qui n'est pas prévue à la convention collective.

«*Quand ils viennent nous dire que les profs peuvent en prendre, qu'on peut augmenter leur tâche sans problème, bien ça ne passe pas. Les gens sont révoltés*», s'exclamait M. Bouchard, outré.

Il souligne que derrière ces 15 heures d'enseignement, il y a environ 15 heures de préparation de cours, en plus de la correction des travaux et examens et de l'encadrement des élèves. Un comité multipartite qui avait évalué la tâche des professeurs de cégep, en 1989, avait calculé que ceux-ci avaient une semaine de 40 heures, note-t-il.

La FNEEQ doit absolument conclure une entente avec le gouvernement, à défaut de quoi ses membres seront soumis à la loi spéciale. «*Le gouvernement indique qu'il y a encore un espace de négociation, mais plus le temps passe, plus cet espace se rétrécit*», admettait M. Bouchard. En fait hier, aucune séance de négociation n'était prévue.

La FNEEQ reste sur sa position: pas question d'accepter une augmentation de la tâche des enseignants ou un abaissement de 650 postes du plancher d'emploi.

Ententes

La Fédération autonome du collégial (FAC) — qui représente les syndicats de 17 cégeps — et la CEQ — six cégeps — ont conclu une entente de principe.

À la CEQ, l'entente prévoit six mesures: réduire le nombre de professeurs libérés pour faire de la coordination départementale; réduire volontairement le temps de travail; remplacer les retraités par des enseignants plus jeunes dont les salaires sont moins élevés; appliquer plus strictement les règles touchant le nombre d'étudiants par classe; verser les salaires tous les mois plutôt que tous les quinze jours; reporter les augmentations de salaire dues à une augmentation de la scolarité.

À la FAC, l'entente prévoit un train de mesures, dont une diminution de salaire de 2,5 % tout en conservant les échelles de salaire; diverses modifications au financement des cours et à la coordination départementale, ainsi que le report de l'évaluation de la scolarité.

Hier, la partie patronale, la Fédération des cégeps, pressait la fédération des enseignants de la CSN de conclure une entente de principe, comme la FAC et la CEQ. «*Les cégeps croient qu'il serait souhaitable de s'entendre avec les représentants de la FNEEQ d'ici le 15 avril, date à laquelle ils doivent avoir terminé leur projet de répartition des enseignants entre les disciplines*», soulignait le p.-d.g. Gaëtan Boucher.

Enquête du Conseil de la magistrature

La parole est au juge Therrien

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le temps est venu, aujourd'hui, pour le juge Richard Therrien, de la Cour du Québec, d'expliquer pour quelles raisons il s'est parfois ouvert sur ses démêlés avec la justice (en 1991 et 1993) et d'autres fois pas (en 1995 et 1996), quand il a été interrogé à ce propos par des comités de sélection pour le poste de juge.

Le témoignage de M. Therrien devant le comité du Conseil de la magistrature du Québec suit ceux de représentants du Barreau et de la Sûreté du Québec venus exposer les circonstances qui ont fait que le ministre de la Justice, Paul Bégin, n'a jamais été informé de l'existence du dossier judiciaire de M. Therrien et l'a nommé juge à la fin de septembre 1996.

Ce dernier avait été condamné à un an de prison, en 1971, relativement à des événements survenus en octobre 1970 alors qu'il avait aidé les assassins de Pierre Laporte à se cacher dans son appartement. Il avait purgé quatre mois de prison et obtenu le

pardon en septembre 1987. La plainte qui fait l'objet des travaux du comité a été portée par le ministre Bégin qui estime que le juge Therrien de la Cour du Québec de Longueuil n'a pas la dignité, l'impartialité et l'honneur requis pour continuer d'exercer sa fonction de juge. Le juge est actuellement suspendu des ses fonctions mais continue de toucher son salaire.

Hier, le Bâtonnier du Québec, Claude Masse, a soutenu avoir toujours cru que la demande d'informations du ministre, en regard des candidats au poste de juge, se limitait à la vie professionnelle de ceux-ci.

Le Barreau n'a donc pas cru bon de vérifier si Richard Therrien avait eu recours à une procédure spéciale pour être admis à l'école du Barreau, en juillet 1974, et plus tard pour être enregistré au tableau de l'ordre.

Le directeur des greffes du Barreau du Québec, Christian Gauvin, a confirmé hier que M. Therrien avait eu recours au comité de vérification et a déposé deux procès-verbaux l'attestant. À cette occasion, le procureur du ministre de la Justice, M^r Robert Mon-

geon, a indiqué qu'en signant son formulaire de demande pour le poste de juge, M^r Therrien, comme tous les autres candidats, a autorisé les autorités gouvernementales à faire enquête à son sujet «*sans restriction*» auprès du Barreau et des autorités policières.

Pour ce qui est de la recherche informatique faite à la Sûreté du Québec par Genois Cloutier, celui-ci s'est dit incapable de dire pourquoi il n'avait pas relevé l'information contenue dans une banque de données consultée voulant que Richard Therrien avait été condamné à un an de prison.

Après avoir travaillé au Centre communautaire juridique de la région Abitibi-Témiscamingue, puis de Longueuil, M^r Richard Therrien a été assermenté juge à la Cour du Québec de Longueuil le 18 octobre 1996. Deux semaines plus tard, celle qui avait présidé le comité de sélection de juillet 1996 et l'avait recommandé pour un poste de juge, la juge en chef adjointe de la Cour du Québec, Louise Provost, a appris que le juge Therrien avait déjà eu des démêlés avec la justice. Le 1^{er} novembre, elle en avertissait le ministre Bégin.

RECHERCHE et DÉVELOPPEMENT

«*À mon avis, le rapport n'apporte aucun élément nouveau.*»

(Le ministre Bertrand, 11 décembre 1996)

Transparence
et responsabilité
de Revenu Québec

«Le ministre du Revenu avait le devoir d'être transparent et responsable de ses actes.»

(Rapport du protecteur du citoyen, déc. 96, p. 40)

Le protecteur du citoyen attend la réponse

Payé par l'Association des contribuables ayant participé dans des projets de recherche et développement.

Pour information: 869-2069

CEPSUM

CENTRE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL

NOUVEAUTÉ DES CE PRINTEMPS!

S'inscrire à nos activités sans se déplacer!
Un seul numéro à composer : le **343-6160**
(Réception des appels : entre 12h et 20h)

OUVERT À TOUS • SALLE D'ENTRAÎNEMENT MODERNE
DEVENEZ MEMBRE DÈS LE 14 AVRIL **RABAIS APPRÉCIABLE ENVIRON 30 %**

- Pour les activités de conditionnement physique : **24 mars, 26 mars, 1^{er} avril ou 3 avril**
- Toutes les activités offertes aux adultes : **26 mars, 1^{er} avril ou 3 avril**
- Pour les 2-17 ans inscrits à l'automne ou à l'hiver dernier : **1^{er} avril ou 3 avril**
- Tous les participants au Programme enfants-adolescents : **3 avril**

Tous ceux qui n'ont pu s'inscrire : à compter du 7 avril au téléphone, ou en personne de 9 h à 19 h

2100, Édouard-Montpetit
Édouard-Montpetit

Université de Montréal
Service aux étudiants
Service des sports

LE DEVOIR

POLITIQUE

EN BREF

Au tour de Terre-Neuve

Ottawa — Alors que les négociations Québec-Ottawa sont suspendues, Terre-Neuve est devenue la troisième province à signer une entente sur la formation de la main-d'œuvre après le Nouveau-Brunswick et l'Alberta. L'entente terre-neuvienne, une entente de trois ans, se démarque des deux autres en ce qu'elle prévoit la cogestion et non le transfert total des responsabilités en matière de formation. C'est le premier ministre Brian Tobin qui l'a voulu ainsi. Il a opté pour la cogestion, a-t-il expliqué hier, car le gouvernement fédéral est le mieux placé pour concevoir les programmes de formation et dispose des infrastructures nécessaires sur le terrain. Mais puisque les programmes de formation seront taillés sur mesure pour tenir compte des besoins de sa province, il souligne que la province aura une plus grande marge de manœuvre qu'auparavant.

L'échec somalien: formation insuffisante

Ottawa (PC) — «L'échec de la Somalie» prouve à quel point les opérations de maintien de la paix de l'ONU sont de plus en plus complexes et nécessitent, de ce fait, plus qu'un entraînement militaire au combat traditionnel. C'est le constat que dressent les auteurs d'une étude publiée hier sous les auspices de la Commission d'enquête sur la Somalie. Trois experts versés dans les manœuvres opérationnelles des missions de paix de l'ONU estiment en effet qu'il faut doter les militaires canadiens d'une formation non traditionnelle avant de les déployer sur le terrain. Et de préférence dans les 90 jours précédant le départ vers l'étranger et non pas à la «dernière minute». En effet, les situations d'urgence sont complexes et nécessitent des interventions complexes, écrivent Paul LaRose-Edwards, Jack Dangerfield et Randy Weekes dans leur rapport. «La Somalie représente peut-être l'exemple le plus probant de l'échec de l'approche traditionnelle du maintien de la paix», notent-ils.

Santé: contradiction fédérale

Ottawa (PC) — Tandis qu'il décidait de restreindre la publicité du tabac dans les événements sportifs et culturels, le gouvernement Chrétien a donné la permission aux organisateurs de certaines compétitions automobiles de continuer à utiliser l'essence au plomb, interdite au Canada depuis 1990 à cause de ses effets nocifs sur la santé humaine. Dans un décret adopté la semaine dernière, le Conseil fédéral des ministres a approuvé un projet de règlement qui prolonge d'une année, jusqu'à la fin de 1997, l'exemption accordée à certains événements, comme le Grand Prix de Trois-Rivières, les Régates de Valleyfield et les courses du circuit CART à Toronto et à Vancouver, d'employer l'essence au plomb. Malgré l'interdiction en 1990, ces événements continuaient à alimenter leurs bolides avec ce type de carburant. Cependant, la décision ne touche pas le Grand Prix de Formule Un de Montréal, dont les voitures fonctionnent à l'essence sans plomb. Ottawa justifie le prolongement de l'exemption en soutenant que l'essence au plomb est permise dans les compétitions aux États-Unis. «L'interdiction entraînerait des répercussions économiques négatives de plus de 75 millions en raison de l'annulation d'événements internationaux», écrit-on dans le règlement.

Plus de pouvoir à l'école

La nouvelle carte réduit de plus de moitié le nombre de commissions scolaires

Québec pense économiser 100 millions en faisant fondre le nombre de commissions scolaires de 156 à environ 70. Des consultations auront lieu d'ici le 2 juin, mais la Fédération des commissions scolaires et la CEQ demandent déjà de prolonger ce délai jusqu'au mois de septembre.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

C'est notamment parce qu'elle veut donner de nouveaux pouvoirs à l'école, que la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, compte faire passer le nombre de commissions scolaires de 156 à 64 d'ici 1998, sans compter celles qui se trouvent sur l'île de Montréal. Elle pense ainsi faire économiser au moins 100 millions au trésor québécois.

«La diminution n'aura pas comme conséquence d'éloigner le pouvoir du citoyen», a déclaré Mme Marois, puisque, au contraire, l'école deviendra un lieu privilégié d'échanges.

Ce redécoupage de la carte des commissions scolaires est basé, entre autres, sur l'implantation des commis-

sions scolaires linguistiques, le respect des territoires de MRC, un nombre d'élèves variant entre 5000 et 50 000 et le respect des droits garantis par la Constitution à Montréal et à Québec.

La ministre de l'Éducation souhaite consulter les collectivités locales d'ici le 2 juin, mais ce court délai est critiqué vivement par la présidente de la Fédération des commissions scolaires, Diane Drouin et la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé. Dans les deux cas, on souhaite voir les consultations se poursuivre jusqu'à l'automne.

Le projet de restructuration ne tient toutefois pas compte du territoire de la Communauté urbaine de Montréal, pour lequel la ministre attend, vers la mi-avril, une proposition du Conseil scolaire de l'île de Montréal.

La-dessus, la ministre reste prudente. Elle ira de l'avant avec les commissions scolaires linguistiques, mais elle reconnaît que les structures se superposent les unes aux autres. À Montréal, on retrouverait donc, au minimum, une commission scolaire francophone, une commission scolaire anglophone, une commission scolaire catholique et, une autre, protestante.

Ainsi, parmi les 16 régions administratives du Québec, certaines verront le nombre de commissions scolaires di-

minuer de moitié sur leur territoire, d'autres encore plus. Le Bas-Saint-Laurent passerait, par exemple, de 11 à 3 commissions scolaires, la région Mauricie-Bois-Francs, de 14 à 5, mais la région de Québec ne perdrait que cinq de ses onze commissions scolaires.

Et malgré l'agrandissement des territoires couverts par les commissions scolaires fusionnées, la ministre Marois n'entend pas faire sauter le plafond de taxation des commissions scolaires afin de leur permettre de financer la restructuration d'une manière ou d'une autre, comme le souhaiterait la FCSQ.

«La nouvelle commission scolaire de la Côte-Nord, note Diane Drouin, couvre trois fois le territoire du Nouveau-Brunswick. C'est aberrant.»

Qualifiant de nébuleux les objectifs de la restructuration Marois, la présidente de la FCSQ milite plutôt en faveur de fusions volontaires de commissions scolaires, ce à quoi s'oppose par contre la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé. «L'heure est à la rationalisation», a-t-elle indiqué.

Quant à la brièveté de la consultation, la ministre Marois ne pense pas qu'il s'agisse d'un inconvénient. «Je ne vois pas pourquoi plus de temps viendrait améliorer les choses. On se connaît bien au Québec avec nos petites batailles de clochers.»

L'allocation unifiée pour enfants

La classe moyenne y perd

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les familles biparentales à revenu moyen et supérieur seront perdantes avec la nouvelle allocation unifiée pour enfants, estime le Conseil de la famille, un groupe consultatif gouvernemental, dans un avis récent.

Selon le conseil, ces familles recevraient moins d'argent de la part de l'État qu'elles n'en reçoivent actuellement.

De plus, elles paieraient plus d'impôt puisqu'elles n'auraient plus droit à la réduction d'impôt à l'égard de la famille.

Les seules familles de la classe moyenne qui tireraient un avantage de la politique sont celles qui ont des enfants de moins de cinq ans et qui utiliseront les services de garde à 5 \$ par jour institués à compter de septembre prochain pour les enfants de quatre ans et progressivement pour les plus jeunes par la suite.

Selon des simulations publiées par le journal *Les Affaires* le 22 février à partir de données provenant du gouvernement, les données montrent que les familles à revenus moyens, surtout celles qui ont plusieurs enfants, et les familles dont un conjoint est à la maison sont les grands perdants de la politique.

À l'opposé, les familles à faible revenu (autour du salaire minimum) et les familles biparentales qui touchent deux salaires totalisant plus de 70 000 \$ par an et qui utilisent les services de garde sont les grandes gagnantes.

Le ministre des Finances, Bernard Landry, doit rendre publiques aujourd'hui les modifications au régime fiscal nécessaires à la mise en œuvre de la politique familiale.

Dans un avis sur «l'impact de certains aspects de la réforme de la sécurité du revenu sur les familles», le conseil fait toutefois des projections qui montrent que «les familles réellement perdantes sont celles qui ont un revenu moyen».

La politique familiale comporte trois volets principaux: une allocation unifiée pour enfants, les services de garde à 5 \$ par jour (pour les enfants de quatre ans seulement en septembre et progressivement pour les plus jeunes par la suite) et une caisse d'assurance-maternité gérée par Québec.

Le conseil s'est borné, dans cet avis, à analyser l'impact de l'allocation unifiée. Cette allocation remplacera les allocations familiales, les allocations à la naissance («bébé boni») et diverses autres allocations versées pour enfants dont la portion présentement versée aux assistés sociaux aux fins de subvenir aux besoins des enfants.

L'objectif avoué de la politique familiale est de soutenir les familles les plus pauvres et d'inciter les parents qui vivent de l'aide sociale à réintégrer le marché du travail.

L'instauration d'une allocation unifiée fera en sorte qu'un assisté social réintégrant le marché du travail continuera de recevoir le même montant pour ses enfants, tant que son revenu n'excèdera pas un certain niveau.

Aux yeux du Conseil de la famille, cette politique est surtout orientée vers la lutte contre la pauvreté. Et cet ac-

cent «provoque une réduction importante dans l'aide économique aux autres familles, ce qui constitue un virage majeur dont on ne parle pas assez».

Le conseil note que l'argent nécessaire pour bonifier les montants versés aux familles les plus pauvres est puisé à même les sommes qui étaient jusqu'à présent versées à des familles de la classe moyenne. Le conseil croit que l'effort devrait aussi être partagé par les contribuables plus riches et y compris ceux qui n'ont pas d'enfants.

Selon le conseil, l'allocation unifiée va donc «à l'encontre du plan d'action du gouvernement en matière familiale parce qu'elle fait une brèche importante dans l'universalité des allocations familiales».

Le conseil de la famille estime que l'aide monétaire directe aux familles devrait être modulée en fonction de l'âge des enfants et de leur rang. «La nouvelle allocation, ajoute le conseil, ne reconnaît plus que le fait d'avoir un troisième ou un quatrième enfant entraîne un fardeau financier supplémentaire important.»

Selon le conseil, Québec devrait verser davantage aux très jeunes afin de reconnaître que les parents ont en général des revenus moins élevés au début de leur cycle de vie et afin de les inciter à leur consacrer plus de temps en travaillant moins; davantage aussi pour les deuxième et troisième rangs afin de reconnaître la congestion des tâches parentales, souvent l'absence d'un revenu et le fardeau qu'implique la responsabilité de plusieurs enfants.

Camps D'été

je choisis la «Grande Aventure... en Anglais!»

CAMP D'IMMERSION TOTALE EN ANGLAIS

POUR LES JEUNES DE 7 À 17 ANS
LAC KÉNOGAMI, SAGUENAY/LAC-ST-JEAN

(418) 693-0343 ANGLIAN Télécopieur
1-800-Anglian L'ÉCOLE DE LANGUES (418) 693-8165

CAMP THÉÂTRE ET NATURE

PARTICIPATION À TOUS LES ASPECTS D'UN SPECTACLE DE THÉÂTRE :

interprétation - décors - costumes - accessoires - maquillages

Dans les Cantons de l'Est pour les 8-11 / 12-14 ans

Information et dépliants : 514-273-2049

no. permis du ministère de l'Éducation : PP4455-9095



WABIKON
Ile Temagami

Le camp international pour filles et garçons de 6 à 17 ans

• PROGRAMME COMPLET
• EXCURSION EN CANOT
• PERSONNEL BILINGUE
• APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS
• PROGRAMME DE FORMATION (16-17 ans)

Service d'autobus de Québec, Montréal, Ottawa et Toronto

Nous pouvons justifier notre compétence auprès de notre clientèle du Québec. Pour recevoir notre dépliant et une liste de références du Québec

(416) 483-3172

CAMP WABIKON

48 Delhi Avenue, Toronto (Ontario) M5M 3B7

Adresse Internet : info@wabikon.com



DEVENEZ ASTRONAUTES!

AU CAMP SPACIAL DU COSMODOME

Simulateurs • Ateliers spatiaux • Vie en équipage

Stages de semaine et de fin de semaine

9 à 14 ans

(514) 978-3615 1-800-565-CAMP

CAMP SPACIAL CANADA

2150 aut. des Laurentides, Laval

Boys & Girls Learn English à Camp MaroMac

Un camp anglais sportif et artistique au Lac Quenouille pour les 6 à 16 ans

Un environnement familial où les directeurs et les moniteurs connaissent votre enfant

Session de 3 1/2 ou 7 semaines. Instruction professionnelle. Stage aspirants-moniteurs

30^e SAISON

«Camps MaroMac fait preuve d'un professionnalisme exemplaire dans le monde des camps de vacances» Rapport 1996 ACO

http://www.icweb.com/maromac

1-800-884-2267 485-1135

Ski nautique • Voile • Escalade • Baseball • Théâtre • Gymnase • Tennis • Basketball

est 1968

Champlain Regional College

Lennoxville (Qc) J1M 2A1

Tél.: (819) 564-3684

Télécopieur: (819) 564-5171

Programme pour jeunes

Sessions de trois semaines

22 juin au 12 juillet

13 juillet au 2 août

• Beau campus au cœur de l'Estrie

• Programme établi depuis 18 ans

• Cours et activités en anglais

• Résidences modernes

• Sessions axées sur le développement de la communication orale

Aussi disponible pour adultes

Sessions de six jours

25 au 30 mai

29 juin au 4 juillet

6 au 11 juillet

13 au 18 juillet



The Horse People Inc.

Élégant...Sélect...Spécialisé

Cet été, offrez à votre enfant le camp d'été qui fera toute une différence... The Horse People Inc. dispose d'équipements à la fine pointe. Personnel entraîné et certifié à raison d'un moniteur pour 3 campeurs; participants de provenance internationale; niveaux d'équitation allant de débutant à avancé; excellente programmation, soins hors-pair, environnement positif.

Portes ouvertes chaque fin de semaine

Wendover, Ontario K0A 3K0 Adresse Internet : www.camp.ca/horsepeople

Fax (613) 673-4787 — Tél. (613) 673-5905 E-Mail : horsefun@fox.nsm.ca

Brochure & vidéo disponibles sur demande

Accrédité par OCA, CCA, ACA

CAMP D'INITIATION AU MONDE DE L'INFINIMENT PETIT

Camp de jour pour les 10-15 ans

Possibilité d'hébergement et d'activités au Camp Spatial Cosmodôme

Lundi au vendredi • Juillet et août

MUSÉE ARMAND-FRAPPIER

531 boul. des Prairies, Laval, 686-5641

Pour information: 1 800 463-3765 • (514) 682-5522 Québec



CENTRE D'EQUITATION SANS SOUCI INC.

CAMP BILINGUE

• Camp d'été d'équitation pour les 8-17 ans

• Fins de semaines d'équitation au printemps et à l'automne

• Leçons d'équitation pour les adultes commençant en avril

UN PARADIS POUR LES AMATEURS DE CHEVAUX

350 acres de paysage magnifique

- 30 km au sud de Montréal - 30 ans d'expérience

Le centre est accrédité par l'Association des Camps du Québec

et par la Fédération Équestre du Québec

1185 route 209, Ste-Clotilde, Qué. J0L 1W0 (514) 826-3772

ROSEMONT

374-8859

POUR LES JEUNES DE 3 À 16 ANS

CAMP DE JOUR ÉTÉ 1997

• Natation

• Sciences

• Sports

• Arts

• Sorties

• Journalisme

• Plongée sous-marine

• Sauvetage

• Aspirant moniteur

• Informatique

CAMP DE JOUR DE ROSEMONT INC.

SITUÉ AU PAVILLON SPORTIF

Collège de Rosemont

RÉSERVEZ VOS PLACES MAINTENANT

NOUVEAUTÉ «CAMP»

• Ski

• Tennis

• Voile

• Judo

• Hockey

• Plongeon

• Soccer

Pour réservation publicitaire, contacter Micheline Ruelland
au 985-3322

LE DEVOIR

LE MONDE

Retrouvailles
sino-américainesL'obtention de contrats juteux
par Boeing et GM marque
la visite d'Al Gore à PékinCHRISTIAN CHAISE
AGENCE FRANCE-PRESSE

Pékin — La Chine a manifesté avec éclat sa volonté de relancer ses relations avec les États-Unis, en octroyant deux contrats à Boeing et General Motors (GM), et en organisant la signature aujourd'hui, à l'occasion de la visite à Pékin du vice-président Al Gore.

Quelques heures après l'arrivée hier de M. Gore dans la capitale chinoise pour une visite de cinq jours, une responsable américaine a ainsi annoncé que Boeing et GM, les deux géants mondiaux de l'aviation civile et de l'automobile, avaient décroché deux contrats avec des sociétés d'Etat chinoises d'une valeur respective de 685 millions de dollars et de 1,3 milliard de dollars.

Les contrats devaient être signés hier matin en marge d'entretiens de M. Gore avec le premier ministre chinois Li Peng. Tous deux devaient assister à ces deux cérémonies

L'entourage du
vice-président
a établi un
parallèle avec
les gestes
d'ouverture
de 1972

politiquement très significatives, ainsi qu'à la signature d'un accord entre les deux gouvernements qui permettra au consulat américain à Hong-Kong de continuer à fonctionner après le retour de cette colonie britannique à la Chine, le 1^{er} juillet.

Le contrat de GM, qui sera signé avec une société de Shanghai, la Shanghai Automotive Industry Corporation (SAIC), porte sur la création d'une co-entreprise à parts égales, Shanghai General Motors Corp., pour monter dans cette ville du sud

trois modèles du constructeur américain, dont des Buicks, et pour construire des moteurs et des transmissions, a indiqué cette responsable.

Pour sa part, Boeing signera un contrat avec la Civil Aviation Administration of China pour la livraison à la compagnie Air China de cinq appareils 777-200. Les trois premiers seront livrés durant le premier trimestre de 1998 et les deux autres en 1999. Bien que ce contrat puisse paraître modeste, il n'en est pas moins d'une importance énorme aussi bien commercialement que politiquement, Boeing, qui domine le marché chinois, étant concurrencé de plus en plus fortement par le consortium européen Airbus.

Dans un geste qui avait été interprété comme un reflet des très mauvaises relations qui existaient à l'époque entre Pékin et Washington, la Chine avait ainsi passé une commande ferme de 33 Airbus A-320 lors de la visite à Paris de Li Peng en avril 1996, brisant le monopole de Boeing. Ce contrat de cinq appareils était d'autant plus important pour la compagnie de Seattle que mis à part une commande de trois 747 en juillet dernier, Boeing n'avait pas signé de contrat avec Pékin depuis plus de deux ans et cherchait désespérément à enrayer la montée en puissance d'Airbus. L'enjeu est énorme, car sur les 200 moyens et gros porteurs dont la Chine projette l'achat durant son 9^e quinquennal (1996-2000), 110 appareils n'ont toujours pas été commandés.

Sur le plan politique, l'entourage de M. Gore a établi une comparaison révélatrice, puisqu'il a rapproché le contrat d'hier pour cinq Boeing 777 des «premiers actes de la Chine en 1972», qui «consistèrent à acheter 10 Boeings 707». 1972 est l'année du voyage en Chine de Richard Nixon qui mit fin à l'hostilité des deux pays.

Dans le cas de GM, la nouvelle société produira 100 000 Buicks par an et entraînera des exportations américaines vers la Chine de machines et de pièces détachées d'environ 1,5 milliard pendant les cinq premières années. Que la venue de M. Gore ait accéléré les négociations ne fait aucun doute, si l'on sait, par exemple, que les négociations traînaient depuis deux ans dans le cas de GM. A la fin de la semaine dernière, elles n'étaient toujours pas conclues, a indiqué une responsable américaine.

Washington et Pékin ont tous deux la même volonté d'améliorer leurs relations, comme le vice-président l'a démontré à son arrivée en réaffirmant, dans un message écrit au ton très amical, leur «importance cruciale».

EN BREF

L'UE sanctionne la Birmanie...

Bruxelles (AP) — L'Union européenne a décidé hier de retirer à la Birmanie les avantages tarifaires dont bénéficiaient ses exportations afin de protester contre l'utilisation dans ce pays du travail forcé. «C'est une mesure opportune qui adresse à la Birmanie un message clair, univoque», soulignent la Confédération internationale des syndicats libres et la Confédération européenne des syndicats dans une déclaration commune. La Fédération internationale des droits de l'homme se félicite également de cette «décision courageuse, qui, hantée des avantages commerciaux à une amélioration de la situation des droits de l'homme, ne peut qu'inciter les autorités birmanes [...] à mettre un terme à des pratiques inadmissibles dont la brutalité n'a d'égale que l'ampleur».

...et courtise le Mercosur

Bruxelles (AFP) — Le Conseil des ministres de l'Union européenne a approuvé hier une initiative franco-espagnole d'organiser un sommet entre les présidents des pays de l'UE et ceux d'Amérique latine, a déclaré à Bruxelles le ministre espagnol des Affaires étrangères Abel Matutes. Au cours de ce sommet, qui se tiendra à Madrid le 15, le président français Jacques Chirac avait lancé l'idée d'un sommet de ce type lors de sa récente tournée en Amérique latine.

Talibans: la barbe!

Kaboul (Reuters) — Les Talibans au pouvoir à Kaboul ont pour la première fois révoqué dimanche 65 fonctionnaires afghans coupables de s'être rasé la barbe. «Nous n'avons cessé de demander à la population de respecter la loi islamique et de ne pas se couper la barbe et nous avons aujourd'hui l'ordre de l'émir Al-Montanein [ou Commandeur des croyants] de renvoyer les contrevenants», a annoncé hier Maulawi Rafiullah Muazine. Ce dernier, responsable du Département pour la promotion de la vertu et de la lutte contre le vice, a précisé que cette mesure était applicable à tous les agents de l'Etat. Le port de la barbe est considéré en terre d'islam comme un signe de ferveur religieuse. Le responsable des anciens «étudiants en religion» a expliqué que la barbe devait, selon les canons desormais en vigueur, avoir une certaine taille. «Elle doit être suffisamment longue, de la taille d'une main sous le menton comme le veut la coutume musulmane». Les Talibans, maîtres de Kaboul depuis septembre, s'efforcent d'instaurer une république islamique pure et dure en Afghanistan.

Les événements se précipitent au Zaïre

Le premier ministre Kengo démissionne; le parti du président Mobutu se montre ouvert à la négociation avec Laurent-Désiré Kabila

Peu avant l'annonce officielle de la démission du gouvernement, le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright a invité le président zaïrois Mobutu Sese Seko à désigner «une équipe de négociations ou une personne» de façon à engager des pourparlers avec le chef rebelle Laurent-Désiré Kabila.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Kinshasa — Les événements se sont précipités hier soir à Kinshasa avec la démission du gouvernement du premier ministre Kengo wa Dondo et le revirement de la position du parti du président Mobutu Sese Seko, qui s'est dit prêt à négocier avec la rébellion.

Une nouvelle crise politique d'envergure est désormais ouverte au Zaïre, déstabilisé par l'avancée des rebelles de Laurent-Désiré Kabila.

Peu avant l'annonce officielle de la démission du gouvernement, le secrétaire d'Etat américain Madeleine Albright a invité le président zaïrois Mobutu Sese Seko à désigner «une équipe de négociations ou une per-

sonne» de façon à engager des pourparlers avec M. Kabila.

«Nous pensons qu'il est nécessaire d'avoir des interlocuteurs autorisés pour engager un dialogue avec les rebelles», a déclaré un porte-parole du département d'Etat John Dinger, ajoutant que Mme Albright avait transmis cet appel des États-Unis dans un message adressé au président Mobutu pendant le week-end.

À Paris, le ministre français de la Coopération Jacques Godefrain a déclaré hier soir que la France était «en complet accord avec les Américains» sur ce qu'il convenait de faire s'agissant de l'avenir du Zaïre.

Hier après-midi, Banza Mukalay, vice-premier ministre et vice-président du parti du maréchal Mobutu, le Mouvement populaire

de la révolution (MPR), a déclaré de son côté que «si c'est cela le prix de la paix, nous sommes prêts à dialoguer avec Laurent-Désiré Kabila», soulignant aussi que le processus de démocratisation en cours au Zaïre depuis 1990 doit être poursuivi.

390 parlementaires avaient décidé le 18 mars de déposer le premier ministre et son gouvernement. Cette déposition avait été immédiatement contestée par le porte-parole du gouvernement, faisant état de l'anti-constitutionnalité de la procédure en ce qui a trait au quorum requis. La controverse constitutionnelle autour de cette question avait mobilisé hier l'énergie de la présidence et du Parlement de transition.

M. Mobutu avait rompu le silence dimanche, pour la première fois depuis son discret retour au Zaïre vendredi, en assurant qu'il ferait connaître «dans les 48 heures» le rôle qu'il entend désormais jouer.

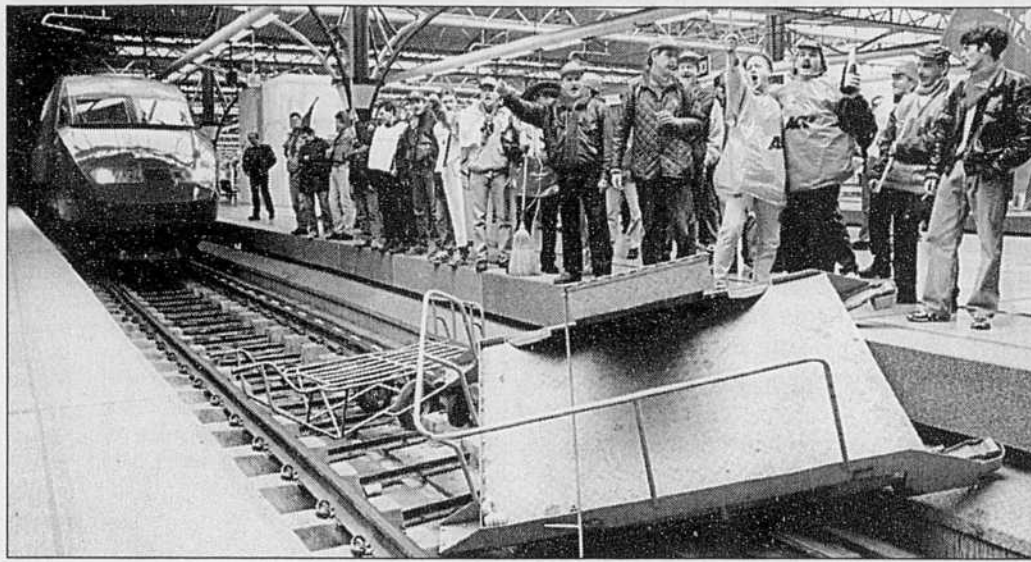
De son côté, l'opposition radicale de Kinshasa marque ses distances avec la rébellion. Cela est dû aux dernières déclarations, ce week-end, de

M. Kabila à Kisangani, mettant violemment en cause l'intégrité des opposants et surtout à sa décision d'interdire les partis politiques dans les zones sous son contrôle. La tendance de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) de M. Tshisekedi a accusé le coup, alors qu'elle se jugeait «incontournable» dans d'éventuelles négociations.

Le chef rebelle continuait lui hier d'ignorer ouvertement la politique kinois. «Nous pensons que les gens à Kinshasa sont de plus en plus irresponsables, ne sont pas en mesure de prendre les choses en main. Il n'y a plus de gouvernement», a déclaré à Kisangani le co-responsable des Affaires étrangères de l'Alliance rebelle, Bizima Karaha.

M. Karaha a également confirmé que la rébellion enverra une délégation au sommet de Lomé, mais uniquement parce qu'elle y a été «invitée par le président du Togo, pas pour négocier». C'est la première fois qu'une délégation rebelle participera officiellement à un sommet sur le conflit zaïrois.

Très grande frustration



YVES HERMAN REUTERS

LE TRAIN EUROSTAR reliant Bruxelles à Londres a été immobilisé au moyen de chariots à bagages, hier, par des employés de Renault, furieux contre la fermeture projetée de l'usine automobile de Vilvorde, en Belgique.

Intervention de Claude Hagège au Colloque montréalais sur l'Europe des langues

Contre l'anglicisation du Vieux Continent

FRANÇOIS BROUSSEAU
LE DEVOIR

L'Europe doit défendre le plurilinguisme, éduquer ses enfants en espagnol, en français, en allemand et en italien, pour contrer l'anglicisation et l'américanisation galopantes qui la menacent. Des phénomènes qui pourraient faire, demain, que «l'Europe ne sera plus elle-même».

L'homme qui défend cette idée, Claude Hagège, en a fait depuis quelques années son cheval de bataille. Elle se résume à ceci: pour éviter l'homogénéisation sous la seule bannière de l'anglo-américain, défendons activement le plurilinguisme. Et n'ayons pas peur de faire appel aux lois pour promouvoir les langues.

M. Hagège était la vedette du colloque «L'Europe des cultures et des langues: quels enseignements?» qu'organisait hier au Ritz-Carlton de Montréal la chaire Jean-Monnet d'études européennes, associée au département de sciences politiques de l'Université de Montréal.

«L'Europe doit tenir tête à l'arrogance des États-Unis et du Japon», a lancé le populaire linguiste, professeur au Collège de France, auteur de best-sellers dont *Le Français et les siècles* (Odile Jacob, 1987) et polyglotte accompli (diplômé, entre autres, de chinois, d'hébreu, de russe et d'arabe).

Pour ce faire, elle doit résister à «l'anglophilie qui vire dans certains cas à l'anglomanie», notamment dans le cas des Pays-Bas et de la Suède, pays où l'on se jette avec inconscience dans les bras de l'anglais. «Il serait absurde qu'une langue qui n'est la langue maternelle que de 8 % des Européens, devienne demain la langue de 100 %».

Ivor Rawlinson, consul britannique à Montréal, présent

dans l'assistance, a lancé un pavé dans la mare en répliquant que «le monde a besoin de communiquer», et qu'il se trouve que c'est en anglais que ça se passe. «Ce fait, nul ne peut l'ignorer. Aucun groupe individuel n'est capable, aujourd'hui, de s'opposer aux avancées de l'anglais. Nous devons vivre avec cette réalité», a dit le consul, tout en reconnaissant que «si l'anglais devenait fort au point de faire disparaître les autres langues maternelles, ce serait un désastre».

Un Don Quichotte, ce Hagège «patriote du multilinguisme»? Rêveur dénué de sens pratique? Si sa prestation a été saluée avec chaleur par la majorité des auditeurs, hier matin, le constat du danger de la «tornade anglo-saxonne» qui balait tout ne faisait pas l'unanimité, l'assistance semblant se diviser selon des clivages locaux bien connus. Ainsi, un Claude Ryan, présent dans la salle, ne cachait pas son scepticisme devant les positions du professeur au Collège de France.

Claude Hagège a rétorqué que bien sûr, il ne s'agit pas d'éradiquer l'anglais, qui de toutes façons n'est menacé en aucune manière. L'anglais, on finit toujours par l'apprendre... L'idée de Hagège, c'est qu'en apprenant aux enfants en bas

âge deux ou trois langues excluant l'anglais, on crée un espace pluraliste qui prévient l'homogénéisation.

Dans une brève entrevue accordée au *Devoir* à la suite de sa conférence, M. Hagège a salué la «lutte héroïque» du Québec contre l'assimilation, opiné que «sans la loi 101, le français aurait peut-être déjà disparu» à Montréal, et redit sa foi dans le «volontarisme politique» au service de la diversité linguistique.

«La langue est peut-être le seul domaine culturel où la législation peut avoir des effets bénéfiques», a-t-il ajouté, en saluant au passage la loi Toubon adoptée en 1994 par l'Assemblée nationale française.

Une éducation
multilingue
pourrait
freiner
le rouleau
compresseur

Reviens, Yasser!

Israël prie instamment le président de l'Autorité palestinienne de mettre un terme à sa tournée à l'étranger

LUC DE BAROCHEZ
AGENCE FRANCE-PRESSE

Jérusalem — Israël a appelé hier le président Yasser Arafat à revenir d'urgence de l'étranger pour tenter de mettre un terme aux violences israélo-palestiniennes qui font rage depuis cinq jours.

Des militaires israéliens ont blessé par balles réelles un Palestinien dans la bande de Gaza et douze autres Palestiniens ont été blessés, notamment par des balles en caoutchouc, lors d'échauffourées avec l'armée à Bethléem et Hébron.

Le gouvernement du premier ministre Benjamin Nétanyahou, manifestement désespéré, a estimé que le président Arafat, auquel il ne fait pourtant pas confiance d'habitude, était le seul à même de ramener le calme sur le terrain. Les services de sécurité israéliens craignent un nouvel attentat palestinien après celui perpétré vendredi dernier par un intégriste du Hamas, qui a tué trois Israéliennes en se faisant sauter avec sa bombe sur la

terrasse d'un café de Tel-Aviv.

Sans M. Arafat, a affirmé le chef de la diplomatie israélienne David Lévy, «il n'y a personne en mesure de donner les instructions nécessaires pour mettre fin au terrorisme». «M. Arafat se doit d'être présent», a-t-il martelé. Mais le dirigeant palestinien, manifestement pas impressionné, a poursuivi au Sri Lanka sa tournée entamée samedi au Pakistan. Il a même offert sa médiation personnelle pour régler le conflit au Sri Lanka. Il n'est pas prévu qu'il retourne à Gaza avant samedi prochain.

M. Lévy «n'a pas le droit de donner des ordres», a affirmé sèchement M. Arafat. Les Palestiniens rejettent les accusations d'Israël qui tente de leur faire porter la responsabilité des violences. De leur point de vue, c'est l'Etat hébreu qui a ouvert les hostilités en mettant en chantier une nouvelle colonie juive à Jérusalem-est annexée.

Devant la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève, le ministre palestinien de l'Éducation supérieure Hanane Achraoui a accusé les bulldozers israéliens «d'enterrer le pro-

cessus de paix» en creusant les fondations de la colonie de Har Homa, à la limite entre Jérusalem-est et Bethléem.

À Bethléem, des heurts ont opposé toute la journée des militaires israéliens et des manifestants palestiniens qui leur lançaient des pierres. Les soldats ont tiré des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes. Selon l'hôpital local, dix Palestiniens ont été blessés.

Deux autres manifestants ont été blessés par l'armée lors d'affrontements similaires à Hébron.

À Rafah dans la bande de Gaza, des soldats israéliens ont sérieusement blessé un Palestinien, qui avait refusé de s'arrêter à un poste de contrôle.

Dans une tentative d'apaiser la situation, le ministre palestinien de l'Information et de la Culture, Yasser Abed Rabbo, a rencontré le président israélien Ezer Weizman. Mais les négociations politiques officielles entre Israéliens et Palestiniens restent bloquées. Le gouvernement Nétanyahou a lié la poursuite du processus de paix à un renforcement de la coopération entre services de sécurité israéliens et palestiniens.

Attentat anti-américain de Khobar

Ottawa est invité
à libérer
deux suspects

AGENCE FRANCE-PRESSE

Nicosie — Un groupe d'opposition saoudien basé à Londres a réclamé hier la libération de deux Saoudiens arrêtés au Canada et soupçonnés d'être liés à l'attentat anti-américain de Khobar.

Dans un communiqué parvenu à l'AFP à Nicosie, le Comité de défense des droits de l'homme dans la péninsule arabique a qualifié de «violation flagrante des droits de l'homme» l'arrestation la semaine dernière au Canada de M. Hani Abdel Rahim Hussein Al-Sayegh, 28 ans.

La sûreté fédérale américaine (FBI) avait confirmé samedi l'arrestation à Ottawa de ce Saoudien dans le cadre de l'enquête sur l'attentat de Khobar, en Arabie saoudite, au cours duquel 19 militaires américains avaient été tués en juin dernier, et indiqué qu'elle «espérait pouvoir l'interroger». Le FBI a félicité Ryad «pour son aide inestimable amenant à l'identification et à la localisation d'Al-Sayegh».

Selon le communiqué, M. Al-Sayegh, originaire de la ville de Sihat, dans la région chiite de l'est du royaume, «s'était réfugié il y a environ dix mois au Canada, fuyant la répression en Arabie saoudite et croyant être à l'abri dans un pays se disant démocratique». Le communiqué appelle les autorités canadiennes à libérer le jeune homme ainsi qu'un deuxième Saoudien emprisonné au Canada, Bandar Ben Fahd al-Chehri, 21 ans. Ce dernier a été arrêté par les autorités canadiennes en décembre et serait soupçonné d'être impliqué dans le même attentat. Les services d'immigration canadiens doivent décider demain de son sort.

Le vice-ministre saoudien de l'Intérieur, le prince Ahmad ben Abdel Aziz, avait affirmé le 16 mars que M. Chehri n'était pas recherché par les autorités saoudiennes et qu'il était libre de regagner son pays. L'enquête menée par les autorités saoudiennes se poursuit pour retrouver les auteurs de l'attentat d'Al-Khobar, revendiqué par des organisations clandestines qui réclament le départ des Américains.

Crise albanaise

L'Italie verrouille
ses côtes

L'Europe hésite à s'engager

AGENCE FRANCE-PRESSE

Rome — L'Italie a décidé hier d'empêcher un nouvel afflux de réfugiés albanais sur ses côtes tout en se tenant prête à intervenir massivement en Albanie pour apporter une aide humanitaire à un pays devenu exsangue après un mois de rébellion armée.

La marine italienne a reçu des «instructions fermes pour repousser vers l'Albanie» les bateaux partis des côtes albanaises a déclaré le commandant de la capitainerie du port de Brindisi, le capitaine Giovanni Bisio.

Les marins italiens devront tenter de persuader les équipages albanais de faire demi-tour et, en cas d'échec, devront les remorquer vers leur port d'origine. Les équipages des navires albanais accostant en Italie seront arrêtés sur ordre des parquets. Deux bateaux de pêche, le Hasaraimi transportant une centaine d'Albanais, et le Nekkei Cervo transportant également une centaine de personnes, ont été interceptés, hier matin, dans le détroit d'Otrante, entre l'Italie et l'Albanie, par des unités de la marine militaire italienne et ramenés vers leur port d'attache.

L'Italie est le pays le plus affecté par la crise albanaise. Près de 12 000 réfugiés ont débarqué sur les côtes du sud de l'Italie depuis le 13 mars.

Les chefs de la diplomatie des Quinze, réunis hier à Bruxelles, ne semblaient pas pouvoir se mettre d'accord sur l'envoi d'une force de protection multinationale en Albanie, réclamée notamment par l'Italie et la France, a-t-on appris de sources diplomatiques. «Nous avons besoin de nouvelles consultations pour savoir ce qui est vraiment nécessaire», a déclaré le ministre britannique des Affaires étrangères, Malcolm Rifkind. «La Croix-Rouge n'est pas partisan d'un soutien militaire en Albanie pour assurer l'aide humanitaire», a-t-il ajouté.

«D'ici là, nous réservons notre jugement», a précisé M. Rifkind en marge de la réunion, indiquant que d'autres pays de l'Union européenne étaient d'accord avec cette position.

L'Italie, la Grèce et la France sont les trois seuls pays de l'UE prêts à participer à une force de protection, chargée d'assurer la sécurité de l'aide internationale fournie à l'Albanie. D'autres pays de l'Union se sont contentés de saluer l'idée de cette force de protection, mais ne veulent pas y participer matériellement. Enfin, Londres s'oppose même à l'idée d'une telle force. La discussion sur l'Albanie entre les ministres européens des Affaires étrangères se poursuivait hier après-midi.

É D I T O R I A L

Cochez oui, cochez non

Jean-Robert Sansfaçon

C'est aujourd'hui jour du budget à Québec. L'objectif de ramener à 2,2 milliards le déficit annuel étant connu, de même que le total des dépenses de 39,8 milliards annoncé mardi dernier, il est facile d'en déduire que les recettes du budget du ministre des Finances, Bernard Landry, devront atteindre 37,6 milliards. Ce qui l'est moins, c'est de prédire d'où viendra l'argent. Voici le catalogue du possible...

Ces 37,6 milliards de revenus pour 1997-1998 représentent à peine 200 millions de plus que cette année. Pourtant, à cause de la chute d'un milliard dans les transferts fédéraux en espèces, le manque à gagner grimpe automatiquement à 1,2 milliard, peut-être même 1,35 milliard si le gouvernement

respecte l'engagement deux fois reporté d'accorder le plein remboursement de la TVQ aux grandes entreprises. Où trouver l'argent?

Il y a d'abord la croissance qui devrait rapporter six ou sept cents millions de plus sans douleurs. Par contre, puisque les tables d'impôt ne sont pas indexées, sur une base individuelle, tout contribuable qui change de classe d'imposition paiera proportionnellement plus d'impôt qu'avant et ce, même si son augmentation de salaire ne suffit pas à compenser la hausse du coût de la vie. À quand le retour d'une indexation au moins partielle des tables d'imposition? Certainement pas cette année!

Autre source de revenus assurés, une centaine de millions de nouvelles taxes annoncées dans le budget de l'an dernier entrent en vigueur cette année. Il s'agit de la récupération des crédits à partir d'un revenu de 26 000 \$ pour les personnes vivant seules, celles qui ont plus de 65 ans et celles de tout âge qui reçoivent des revenus de retraite. Il y a aussi la limitation des crédits pour frais médicaux pour les familles à revenu moyen, et la transformation en crédits de la déduction pour cotisation professionnelle.

L'automne dernier, on s'en souviendra, c'est dans la joie que les participants au sommet économique ont accepté de nous refiler leur bonne humeur par le moyen d'une nouvelle taxe baptisée du nom sympathique de «contribution de solidarité». Elle rapportera 80 millions par année, pendant trois ans, à raison de 0,3 % du revenu de chacun et de 0,28 des profits des sociétés.

Suivent les vaches à lait traditionnelles que sont les taxes sur l'essence, sur le tabac, sur les certificats d'immatriculation et les permis, autant de petits riens qui, toujours pour une bonne cause, réduisent le pouvoir d'achat de chacun. Les sociétés d'État seront aussi appelées à la rescousse, que ce soit Hy-

La Commission sur la fiscalité servira-t-elle de prétexte à un alourdissement de la fiscalité?

dro-Québec (une centaine de millions de plus), Loto-Québec ou la Société des alcools.

Mais ce qu'il faudra surtout suivre de près cette année, ce sont les retombées des travaux de la Commission sur la fiscalité. Car, tout en reconnaissant que le fardeau global des Québécois est trop élevé, la Commission n'en recommandait pas moins des changements qui, s'ils étaient tous mis en œuvre, pourraient rapporter un milliard de plus, aussi marqué du sceau de l'équité. Nul doute que le ministre saura reconnaître le beau travail de la commission en lui empruntant une ou plusieurs de ses propositions. Lesquelles? Contentons-nous d'en établir la liste, en attendant de cocher oui ou non...

Entreprises

■ Hausse de la taxe sur les profits et resserrement du crédit pour pertes, en échange d'une baisse de la taxe sur la masse salariale;

■ échelonnement sur trois ans du remboursement de la TVQ prévu pour cette année;

■ remplacement du crédit à la production cinématographique par une aide directe moins coûteuse;

■ resserrement des critères d'accès aux crédits de R&D;

■ taxe sur le capital des coopératives de production, par souci d'équité à l'endroit des coopératives financières et des autres entreprises.

Particuliers

■ Surtaxe sur les biens de luxe;

■ abolition de l'exemption partielle sur les gains de capitaux;

■ resserrement de l'exemption de 500 000 \$ pour les propriétaires de fermes ou de PME;

■ abolition de la déduction pour frais financiers;

■ abolition des dépenses de divertissement comme frais de représentation;

■ abolition du rabais de taxe sur l'essence pour régions éloignées;

■ abolition du remboursement d'impôt foncier (remplacé par une politique de l'habitation).

Et au moment d'écouter le discours de Bernard Landry, rappelons-nous que les Québécois sont les Canadiens les plus endettés malgré le fait qu'ils soient aussi ceux qui paient le plus d'impôt. Arrivera-t-on à briser cette spirale d'appauvrissement?

Camouflages

Lise Bissonnette

Seuls les anges dans nos campagnes référendaires s'étonneront de ce que le gouvernement du Canada ait largement subventionné, à l'automne 1995, un petit cercle de libéraux québécois qui s'était baptisé Option Canada pour faire la promotion du fédéralisme. À Québec comme à Ottawa, avant le déclenchement officiel des hostilités, les fonds publics coulaient à flots pour préparer les munitions. Les millions valaient à travers études, sondages, colloques, publications, publicités subliminales ou pas. Mais pourquoi, comme une remarquable et difficile enquête du quotidien *The Gazette* vient de le dévoiler, Option Canada a-t-elle été et continué-t-elle à être traitée comme une organisation secrète par ceux qui l'ont créée et par le gouvernement qui l'a subventionnée?

Le camouflage a été systématique, constant, et dure toujours.

Incorporé en septembre 1995 par des dirigeants du Conseil pour l'unité canadienne, organisme à but non lucratif qui vit de la bienfaisance fédérale mais se dit apolitique, Option Canada a rempli ses formulaires québécois en se présentant comme une organisation aux buts «imprécis et indéterminés» mais a affirmé au même moment, dans ses formulaires canadiens, se vouer à la promotion de l'unité canadienne «par tous les moyens, légaux, politiques et autres». Pourquoi ce double visage?

Quelques jours après l'incorporation, à une vitesse dépassant toutes limites connues, le ministère du Patrimoine accordait coup sur coup à Option Canada les deux premières tranches (trois millions) d'une subvention totale de 4,8 millions. Cette fois, le camouflage était triple. 1) La subvention provenait de crédits supplémentaires surgis dans des programmes destinés aux minorités de langue officielle, qui ont ainsi servi de déguisement pour de la propagande politique. 2) Le communiqué de 19 lignes émis pour annoncer (ou faire semblant d'annoncer) la création d'Option Canada, évitait de mentionner de quelque façon l'attribution de crédits fédéraux. 3) La contribution était faite sous forme de subvention, comme elle l'aurait été à un ar-

tiste par exemple, ce qui exemptait d'avance le bénéficiaire de toute transparence quant à son usage.

Depuis, le mystère n'a cessé de s'épaissir.

Les fondateurs d'Option Canada affirment n'avoir prêté leur nom à cette aventure que brièvement, et ne rien savoir de la façon dont l'argent a été dépensé. L'ancien député libéral Claude Dauphin, qui en a été le président, souffre d'un énorme trou de mémoire et soutient qu'on peut présider une compagnie en ignorant tout à fait à quoi elle s'occupe!

Le gestionnaire de ces fonds, le relationniste René Lemaire, semble être le seul à savoir mais refuse de dire. Il parle confusément de consultants qui se seraient occupés d'études ou de plans de communications ou d'organisation politique dans les comités, mais il n'en nomme aucun.

La ministre du Patrimoine, Sheila Copps, sait où est allé l'argent mais ne voit pas pourquoi elle le dévoilerait. Que les contribuables, dont elle trouve la curiosité coupable, se le tiennent pour dit.

Et tout ce monde, même ceux qui ignorent ce qu'Option Canada a fait en leur nom avec ses millions, jure dur comme fer que pas un sou n'en a été versé en contravention de la loi référendaire québécoise. Comment peuvent-ils en être si certains?

Seul M. Lemaire a, pour l'instant, offert une explication de ces multiples camouflages. Selon lui, les fédéralistes se sentent si persécutés au Québec qu'ils préfèrent professer leur foi dans les catacombes. Alors on comprend mal que leur amie Mme Copps, qui les incite sans cesse à s'afficher à pleins drapeaux, les expose de façon aussi insouciance à tous les dangers.

Il revient toutefois au Conseil de l'unité canadienne, autant sinon plus qu'à la ministre du Patrimoine qui se débrouille mal avec un dossier hérité de son prédécesseur, de faire la lumière sur cette affaire. C'est là, chez un organisme qui a toujours joué au grand seigneur au-dessus de la mêlée, au défenseur apolitique de la noble idée du Canada, qu'a été concocté le subterfuge d'Option Canada et les trucs discrets de son financement. C'est de là, si ses dirigeants tiennent à leur crédit et mesurent les soupçons qui desservent leur cause, que devrait enfin sortir la vérité.

L E T T R E S

Commissions scolaires linguistiques

Les médias font état depuis plusieurs semaines des intentions du gouvernement du Québec de procéder à l'établissement de commissions scolaires linguistiques dans l'ensemble du territoire québécois. Les évêques du Québec tiennent à redire qu'ils ne s'opposent pas à l'établissement de telles

commissions scolaires linguistiques qui pourraient garder intact le droit des parents à des écoles confessionnelles.

Ils l'ont clairement affirmé lors de la présentation de leur mémoire à la Commission des États généraux sur l'éducation, le 8 août 1995, à Québec. Les évêques continuent cependant de demander que les garanties confessionnelles reconnues dans la loi 107 soient maintenues car elles correspondent à la volonté d'une grande ma-

jorité de la population du Québec. Il s'agit en particulier du droit de l'enfant à l'enseignement religieux confessionnel et à l'animation pastorale et de la possibilité, pour les parents, de demander une reconnaissance confessionnelle pour l'école fréquentée par leurs enfants.

André Gaumond
Président, Assemblée des évêques du Québec et archevêque de Sherbrooke
Montréal, 19 mars 1997

AIR PINCÉ...



L'avenir incertain de la CIA

Le terme «CIA» a toujours comporté pour moi une notion de superpuissance, de magie noire. Même si cela fait 20 ans que la Commission Church a révélé l'incroyable incompétence de cette agence d'espionnage; même si les romans de John LeCarré ont décrit avec un réalisme déconcertant la

bureaucratie brutale des espions britanniques; même si les dernières années ont été une série de catastrophes pour cette agence; j'ai toujours éprouvé une certaine émotion de crainte respectueuse devant l'institution.

Mais à Washington, ce n'est qu'une bureaucratie de plus. On y rencontre des agents à la retraite; on y voit des professeurs qui ont déjà fait partie de l'agence, et dont l'expérience représente un actif dans leur carrière; et des analystes qui ne semblent pas très différents des autres fonctionnaires.

Il est de plus en plus évident que le CIA est en crise. La semaine dernière, Anthony Lake, ancien conseiller de Bill Clinton en sécurité nationale, retirait sa candidature à la direction par une lettre au président dans laquelle il se plaignait que Washington était «devenu fou».

C'était l'appel dramatique d'un homme qui a souffert du processus, parfois brutal, de confirmation des nominations présidentielles: un processus qu'il a décrit, en utilisant le commentaire pessimiste du philosophe Thomas Hobbes sur la vie humaine, comme «vilain et brut sans être court».

Ce cri de douleur a suscité une certaine sympathie car, effectivement, ceux qui font face à un Sénat inquisiteur sont souvent victimes d'attaques sévères, au point qu'il est difficile d'attirer des cadres du secteur privé américain pour faire face à un tel examen.

Oui, il est vrai que M. Lake a subi des séances difficiles du comité du

Sénat convoqué pour sa confirmation. Oui, il est vrai que le président du comité, le sénateur Richard Selby, a fait un coup bas en insistant pour que le dossier complet du FBI — inévitablement rempli de rumeurs sans confirmations — soit fourni au comité.

Mais aussi cruel soit-il, le système américain de confirmation des hauts fonctionnaires n'est pas sans utilité.

Malgré son intelligence, il n'est pas du tout certain que M. Lake eût été la solution pour une agence d'espionnage qui cherche son rôle.

Les questions embarrassantes des sénateurs ont révélé un conseiller politique, un intellectuel, ancien professeur et ancien diplomate, mais aussi un

homme avec des faiblesses importantes comme gestionnaire.

M. Clinton a blâmé l'excès de partisanerie dans l'échec de la nomination de M. Lake. Car ce dernier a été marqué par la controverse entourant les contributions aux caisses électorales: il n'a pas pu empêcher des hommes d'affaires louches d'avoir accès au président, malgré les conseils de ses subalternes.

De plus, ceux qui le connaissent se sont inquiétés de ses intérêts sur le plan international: il est profondément engagé, émotionnellement, quant à l'avenir de l'Afrique. Très bien pour un professeur, un militant, et même un diplomate, m'a dit un expert en matière de sécurité; mais il est dangereux pour le chef d'une agence d'espionnage d'avoir de telles passions.

Il aurait été le quatrième directeur de l'agence en cinq ans. Pendant cette période, les espions ont perdu beaucoup d'influence: il est de plus en plus évident qu'ils ont mal compris l'Union soviétique; ils ont déstabilisé et mal jugé Haïti; ils ont abandonné leurs alliés devant la colère de Saddam Hussein en Irak; leur collaboration avec

des tueurs au Guatemala a été révélée; et ils ont subi les affres de deux traîtres qui ont vendu des secrets aux Russes.

Certains, comme le sénateur Daniel Patrick Moynihan, insistent pour dire qu'avec la fin de la guerre froide, la CIA doit tout simplement être abolie.

En même temps — et peut-être n'est-ce pas une coïncidence —, ils n'auront pas réussi à gagner le respect de Bill Clinton.

Au début de sa présidence — contrairement à George Bush, un ancien directeur de la CIA —, M. Clinton ne s'intéressait pas à la politique étrangère; il n'assistait même pas au briefing quotidien de l'agence.

Le grand atout de M. Lake, c'est qu'il avait la confiance du président, contrairement aux autres directeurs de la CIA.

Celui qui a remplacé M. Lake, George Tenet, fait face maintenant à un défi énorme. Il doit établir un lien de confiance avec M. Clinton, puis assurer le Sénat qu'il sera respectueux de son rôle et qu'il n'y aura plus de traîtres au sein de l'agence.

M. Tenet a déjà travaillé au Sénat, pour le comité d'espionnage, ce qui est un des ses avantages.

Les sénateurs le connaissent et il a déjà travaillé à la Maison-Blanche. Actuellement numéro deux de la CIA, il a la réputation d'être fort, direct et franc.

La nomination comme directeur semble donc assurée.

Mais ce ne sera que le début de ses problèmes. Les histoires continuent de sortir sur le rôle ignoble de l'agence en Amérique Centrale, où au nom de la guerre contre le communisme, les agents ont entraîné et aidé ceux qui ont tué et torturé leurs victimes.

En même temps, vu la fragilité de la démocratie en Russie et l'incertitude américaine envers la Chine et la Corée du Nord, il y a un besoin grandissant d'espionnage fiable.

La CIA est tiraillée entre un passé brutal et un avenir incertain.

À P R O P O S

...des investissements d'Hydro-Québec

C'est l'important recul des investissements d'Hydro-Québec qui explique, en bonne partie, le déclin des dépenses en capital des entreprises au Québec. À la fin des années 1970, le tiers des investissements des entreprises étaient effectués par cette société d'État; aujourd'hui, sa contribution a fléchi en dessous de 15 %.

Les dépenses en capital d'Hydro-Québec ont atteint un sommet de 4 G \$ au début de la présente décennie, pour diminuer de moitié à environ 2 G \$ en 1996. Cette baisse a évidemment eu un effet considérable sur la croissance des investissements des sociétés depuis le début de la décennie au Québec.

Ainsi, l'évolution des investissements des entreprises au Québec présente un portrait tout à fait différent lorsqu'on exclut ceux d'Hydro-Québec. Si les investissements des entreprises incluant Hydro-Québec sont en diminution depuis 1990, ceux des entreprises autres qu'Hydro-Québec sont en quasi-stagnation pour la même période.

Après la baisse subie au début de la décennie à cause du ralentissement économique, les investissements des entreprises, outre Hydro-Québec, ont même amorcé une croissance qui se poursuit depuis maintenant trois ans.

En perspectives, bulletin d'études économiques du Mouvement Desjardins, février 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

Le projet d'élargissement de l'OTAN

À l'Est, bien du nouveau

La sécurité du Canada passe-t-elle par Varsovie, Prague et Budapest?

CHARLES-PHILIPPE DAVID
L'auteur est titulaire de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques de l'UQAM. La Chaire et le Centre d'études des politiques étrangères de sécurité (CEPES), dirigé par Jacques Lévesque, sont l'hôte de la première conférence internationale en sol canadien sur le projet d'élargissement de l'OTAN, les 26 et 27 mars.

Qui aurait prédit en 1949, ou avant 1989, la possibilité que des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) soient admis dans l'OTAN et que celle-ci voudrait collaborer étroitement avec la Russie pour construire une nouvelle architecture de sécurité pan-européenne? Qui aurait prédit, dès ses origines ou à la fin de la guerre froide, que l'avenir de l'OTAN passerait par son élargissement à l'Est?

Les pourparlers se multiplient en vue du Sommet de Madrid de juillet 1997 sur les candidats et l'échéancier visés par les adhésions probables de la Pologne, de la Hongrie et de la République tchèque. Ce tournant historique est très peu discuté ici au Canada qui s'approprie, comme les autres membres, à inviter formellement les premiers candidats. Aucune information n'a été transmise et aucun débat public n'a été engagé sur cet important virage de l'OTAN. Les médias ont été fort peu intéressés par la question. Cette situation est d'autant plus étrange que le Parlement canadien serait appelé à ratifier l'élargissement d'ici deux ans. On commence à peine à discuter des implications stratégiques, politiques et financières de ce projet.

Pourtant, les débats suscités par le projet d'élargissement indiquent que les efforts de renouvellement de l'OTAN comportent des risques sérieux que l'élargissement à l'Est pourrait ne pas prévenir ou irait même provoquer. En donnant suite à son projet d'élargissement, l'OTAN risquerait de se retrouver dans une impasse où elle serait piégée. A plusieurs égards, la formule de l'élargissement s'avère un faux-fuyant qui ne résout pas les questions fondamentales pour la paix en Europe. Concentrons-nous sur les aspects stratégiques (les autres dimensions seront également abordées lors du colloque).

L'ouverture à l'Est renforce-t-elle la sécurité des PECO et celle de l'Europe ou se fait-elle au détriment des intérêts de la Russie et, conséquemment, d'une stabilité à long terme pour le continent européen? Cette alliance élargie à l'Est viserait à affronter quelles menaces et répondrait à quels besoins sécuritaires? S'agit-il d'offrir aux PECO des garanties de protection ou des perspectives d'inclusion économique pour assurer une plus grande sécurité et stabilité? Celles-ci passent-elles nécessairement par l'OTAN et, si oui, peut-elle réaliser ces deux objectifs à la fois? Quelle solution entrevoir pour celle-ci qui puisse tenir compte des obstacles à l'élargissement?

Voilà autant de questions qui trouvent leurs réponses dans deux visions stratégiques opposées. Ce que nous appelons les voies de Yalta et de Maastricht représentent les visions qui prévalent actuellement dans les discussions entourant cette ouverture. Que signifient ces voies?

■ La voie de Yalta est celle de la géopolitique. À l'instar du mythe qui veut que les États-Unis et la Russie aient divisé le territoire européen à Yalta en février 1945, l'élar-

gissement proposé en 1997 par l'OTAN résulterait d'un nouveau découpage (fictif?) de l'Europe. Ce découpage, comme le précédent, reflète la réalité géopolitique qui prévaut — aujourd'hui celle de la fin de la guerre froide. Comme puissances gagnantes et afin d'assurer le contrôle de l'espace stratégique laissé vacant en Europe centrale et de l'Est, les États-Unis et l'OTAN répondent favorablement à la requête des PECO, d'autant plus que ceux-ci veulent se prémunir contre d'hypothétiques agressions de la Russie. Ironie du sort: au prix d'assurer la sécurité des PECO, l'OTAN risque d'encourager l'insécurité de la Russie, précisément le scénario que redoutent les nouveaux adhérents de l'Est. La voie de Yalta est donc une solution controversée car elle propose des bénéfices de sécurité incertains pour l'Europe.

■ La voie de Maastricht est celle du régionalisme. Le traité de 1991, entré en vigueur en 1993, consacre la volonté depuis longtemps exprimée d'approfondir l'Union européenne, ce qui ne va pas sans causer de difficultés. La philosophie de Maastricht est celle de la paix par l'intégration, qui procure la stabilité nécessaire assurant la croissance et la prospérité des pays membres. Le régionalisme européen, par le développement des institutions, intéresse l'OTAN dans la mesure où celle-ci peut étendre aux PECO les bénéfices d'une «communauté de sécurité» apte à encourager le développement et le renforcement de la démocratie et du libre marché. Selon les partisans de cette voie, l'attachement à une nouvelle identité régionale européenne, encouragée par l'OTAN, stimulerait la sécurité coopérative ou commune entre anciens et nouveaux pays de la région, condition essentielle de la paix par l'intégration. Toutefois, on ne s'entend pas pour juger que l'élargissement de l'OTAN soit la solution idéale pour accomplir l'objectif de stabilisation des PECO. Plusieurs, en effet, suggèrent d'autres instruments (tels l'UE, l'UEO et l'OSCE) qui sont à leurs yeux plus appropriés que l'OTAN pour mettre en œuvre la philosophie régionaliste de Maastricht.

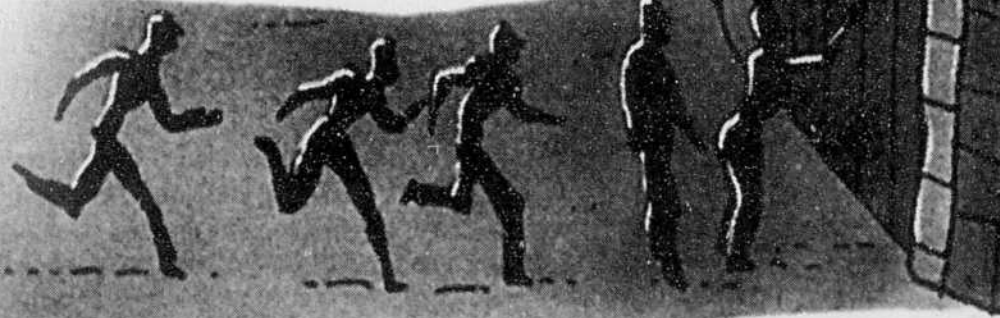
L'impasse conceptuelle du débat sur l'élargissement est illustrée par le fait que l'OTAN tente de réconcilier à la fois les voies de Yalta et de Maastricht en opérant sur les deux plans simultanément. Pourtant, les effets néfastes de la voie de Yalta (facteur russe) rendent difficile la mise en œuvre d'une politique de Maastricht sur le plan sécuritaire et régional. Les effets problématiques de Maastricht (inadéquation partielle de l'OTAN) indiquent la désuétude des arrangements géopolitiques qu'envisage l'application de Yalta. En principe, les deux voies sont exclusives et, à notre avis, en souhaitant vouloir les réaliser en même temps, l'OTAN risque fort de décevoir (peut-être même d'en accomplir aucune) tant les contradictions entre Yalta et Maastricht iront s'accroissant. Au bout du compte, l'OTAN pourrait laisser

les PECO et l'Europe sans véritable sécurité et stabilité.

La voie de Maastricht peut probablement coïncider avec les efforts de l'OTAN en vue de renforcer la stabilité régionale en Europe. En revanche, les craintes relatives à l'admission des PECO sont sans doute fondées. La voie de Yalta indique vraisemblablement les limites d'une sécurité qui repose sur une nouvelle division géopolitique du continent européen. Les contradictions ne peuvent ainsi être résolues qu'en tenant compte de la Russie. Pourquoi élargir et se concentrer sur les PECO si le vrai problème demeure la sécurité et l'exclusion des Russes? L'impasse conceptuelle à laquelle est confrontée l'OTAN est qu'en récompensant les PECO, l'Alliance punit involontairement la Russie (du moins aux yeux de celle-ci). Ce n'est sûrement pas là le véritable but visé par le projet d'élargissement. L'OTAN devrait, par conséquent, imaginer un plan et des moyens crédibles pour rallier les Russes, allant au-delà des timides efforts entrepris depuis quelques mois (l'élaboration d'une charte, la proposition de créer une brigade commune ou la révision du traité de désarmement des forces conventionnelles).

À notre avis, l'OTAN doit appuyer les efforts pour favoriser un véritable système de sécurité collective. Cette évolution pourrait résoudre plusieurs des contradictions fondamentales qui caractérisent un projet d'élargissement se situant à mi-chemin entre Yalta et Maastricht. Une voie qui est restée jusqu'à nos jours dormante et qui mériterait peut-être qu'on la ressuscite est celle de Genève, autrement dit d'une Société des nations (SDN) améliorée et adaptée aux conditions de transition en Europe d'un système de défense collective vers un système de sécurité collective. Cette voie répond au véritable défi de stabilité pour l'avenir de l'Europe: l'inclusion formelle de la Russie dans une OTAN remaniée et dédiée à la sécurité collective.

Les conditions n'ont jamais été aussi propices pour envisager à terme la réalisation de cette idée, depuis longtemps étudiée. Alors que les partisans de la sécurité collective ont toujours eu beaucoup de difficulté à la faire accepter, en raison de l'échec de la SDN, deux tendances permettent en cette fin de siècle d'être optimiste sur la faisabilité d'un tel système de sécurité. D'abord, l'ensemble de l'Europe évolue inexorablement, et ce, pour la première fois de son histoire, vers une paix démocratique. Ensuite, la sécurité économique supplante petit à petit la sécurité militaire et la défense traditionnelle, en raison d'une interdépendance régionale de plus en plus forte. Ces conditions sont uniques et favorables à la mise sur pied d'un système de sécurité collective. Celui-ci profiterait, en outre, de la participation de la Russie et du maintien de la présence des États-Unis, deux autres conditions essentielles pour le succès de l'Europe.



Suicide des jeunes

Intervenir de façon différente

La culture de la vie doit reprendre ses droits

ANDRÉ PAQUET

Psychologue

La médiatisation importante accordée récemment au suicide d'adolescents et la répétition d'événements tragiques malgré les mesures préventives mises en place m'incitent à proposer une interprétation différente du phénomène et des mesures de prudence.

La pratique de la psychologie m'a appris que l'on perd souvent son temps à trop chercher des réponses, dans les faits objectifs pour expliquer les conduites humaines. La question du suicide ne devrait pas faire exception puisque, là aussi, l'enjeu se vit dans l'univers intime de l'individu.

Même si aucun lien objectif ne permet de relier les victimes entre elles, il est difficile d'attribuer au seul hasard cette répétition rapide de gestes ultimes dans une même localité. Etant donné que ces jeunes victimes souffrent d'isolement affectif, peut-être voient-elles dans leur geste la possibilité d'une réunion avec des êtres issus de la même communauté et qui partageaient la même détresse.

À cette double parenté qui reconforte l'être retranché en lui-même peuvent s'ajouter des sentiments plus excessifs encore. Il peut s'agir de fantasmes mystiques de communier à une gloire privilégiée et inaccessible dans un milieu de vie perçu comme dévalorisant, voire déshumanisant.

La force d'une telle illusion de toute-puissance serait d'autant plus grande que la détresse est profonde. En outre, cette illusion se trouve attisée par ceux qui, en commettant un geste amplement publicisé, servent de modèles.

Car ceux qui précèdent, tout en indiquant la voie du salut, se trouvent à confirmer la sévérité du jugement sur la société portée par ces jeunes, chacun dans son cocoon.

Si cette interprétation s'avérait fondée, les mesures de prudence suivantes pourraient en être déduites:

■ Il serait préférable que les médias cessent de stigmatiser l'école, la ville et même la région d'origine des victimes puisque, d'une part, aucune de ces appartenances n'explique objectivement les gestes, et d'autre part parce que ces appartenances peuvent stimuler l'identification des victimes potentielles à une gloire et un salut pathologiques.

■ Le milieu scolaire et le réseau de la santé locaux devraient cesser de traiter ces événements comme des cas de nature publique. Il s'agit d'événements privés qui, sauf les proches, ne regardent ni l'école, ni la communauté. L'incertitude et la rumeur sont probablement préférables au réalisme pour désamorcer le caractère héroïque et tangible de tels départs. Car ce qui est valable dans l'intimité de l'individu à risque (en parler ouvertement avec lui) ne l'est probablement pas en public. Parler ouvertement des victimes peut favoriser l'identification avec elles plutôt qu'avec ceux qui peuvent être assimilés à des personnes charitables d'occasion. Le message rassurant que les autorités veulent transmettre n'est pas nécessairement celui qui est reçu par la victime potentielle, qui n'est pas un réceptacle passif mais qui interprète ce qui lui est proposé.

■ Les campagnes de sensibilisation pourraient être dissociées des événements tragiques et intégrées à d'autres sujets relatifs à l'éducation et à la prévention en santé mentale, de manière à ne pas focaliser l'attention seulement sur ce sujet. La culture de la vie doit reprendre ses droits.

Refuser la morale du ressentiment

La sacralisation de l'histoire et de la langue mène tout droit à l'exclusion

ÉRIC NORMANDEAU

Politologue

JACQUES HÉRIVAU

Candidat au doctorat en science politique à l'Université d'Ottawa

Les auteurs sont membres des intellectuels pour la souveraineté (IPSO) et répliquent à un texte de Jean-Marc Léger

Non, nous ne sommes pas «victimes de la Conquête». Nous ne sommes pas non plus souverainistes pour une quelconque lutte de survie linguistique. Nous le sommes par choix politique. Et oui, nous avons envie de lutter pour un Québec pluraliste. La Conquête est un moment historique qui ne nous appartient pas, elle nous fait signe. Elle indique la tragédie de notre naissance sans toutefois déterminer notre avenir. Être victime, M. Léger, c'est désincarner le présent, le rendre servile et du même coup asservir le peuple même que l'on prétend libérer. Vouloir être au monde et dans le monde, M. Léger, ne peut se faire par une morale du ressentiment.

Ce n'est pas la langue qui seule nous donne vie, mais plutôt la vie qui est nôtre qui est dite dans cette langue. Oui, parfois, nous éprouvons quelques difficultés à vivre en français, mais ces contrariétés ne peuvent être les conditions

premières et incontournables de notre identité politique. Définie à votre manière, une identité politique en devient, de toute évidence, une d'exclusion, car l'Autre est désigné comme source de ces contrariétés.

C'est parce que le projet d'un Québec indépendant est encore trop souvent conçu à partir du ressentiment, d'une volonté de dire à l'Autre qu'il n'a pas droit de cité au même titre que nous, que nous sommes, M. Léger, «ceux qui veulent lutter pour la souveraineté d'un Québec multiculturel et bilingue». Nous avons envie de lutter pour ce Québec pour la simple et bonne raison qu'il existe des points de vue comme le vôtre qui, par la sacralisation de l'histoire et de la langue, mènent non seulement une politique d'exclusion de tout ce qui ne s'intègre pas dans un Québec «pure laine», mais aussi de ceux qui ont le «malheur» de concevoir leur avenir comme n'étant pas une copie conforme du passé, ni comme une exigence de réparation.

Nous ne voulons pas combattre pour la «survivance» mais plutôt pour notre «vivance», car nous ne nous considérons nullement sur le seuil d'une mort culturelle. Nous vivons, notre culture est «vivante», changeante et dynamique, et l'indépendance n'est pas la condition sine qua non de sa «survie». Nul ne peut faire autrement que de constater que la culture québécoise

se est aujourd'hui fort différente de celle d'hier, de la vôtre, M. Léger, et qu'elle occupe une place qui aurait été impensable il y a 50 ans. La prédominance actuelle de cette culture québécoise qui nous est chère n'est pas le seul fait du mouvement indépendantiste, ni le seul fait des francophones. Par conséquent, nous ne croyons pas que la «seule assise possible et nécessaire du français au Québec» soit l'indépendance. Ni non plus que la seule raison de l'indépendance soit le français.

Le pays, «au sens plein du terme», que nous désirons est porteur en partie d'une promotion de la culture québécoise qui n'est pas exclusivement francophone. Notre «patrie», si un jour nous tentons l'aventure de la réaliser, n'est pas un combat linguistique mais un combat politique auquel nous demandons à tous les citoyens et citoyennes du Québec de participer.

N'avons-nous pas assez appris de l'histoire pour refuser justement de nous engager dans l'arène politique par le biais du ressentiment? Aurions-nous vécu, comme le suggère Finkelkraut, le XX^e siècle pour rien? Il nous apparaît que juxtaposer la défense d'une identité linguistique comme «terror» ou comme seule «patrie» à une critique de la globalisation est probablement de mauvais augure pour la différence culturelle. Mais nous ne pouvons faire l'écono-

Promouvoir
une culture
québécoise
qui n'est pas
seulement
francophone

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon, Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis); la documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marielle Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boivert (vice-président exécutif et directeur général).

◆ LE DEVOIR ◆

ACTUALITÉS

Oscars

Le tapis rouge pour
*The English Patient*ODILE TREMBLAY
LE DEVOIR

Victoire des indépendants, leçon de choses servie aux grands studios d'Hollywood qui produisent industriellement des films commerciaux mais laissent aux cinéastes étrangers le soin de faire du vrai cinéma; il y avait un peu de tout ça hier soir en cette 69^e soirée des Oscars dans le verdict de l'Académie qui fit pleuvoir sur *The English Patient*, romance sophistiquée et sensible que le Britannique Anthony Minghella adapta du roman d'Ondaatje, neuf statuettes dont meilleur film, meilleur réalisateur, meilleure actrice de soutien pour Juliette Binoche — qui avait pourtant contre elle d'être Française et de faire concurrence à Lauren Bacall — meilleure photo, meilleur montage, meilleure musique, meilleure direction artistique, meilleurs costumes, meilleur son.

Lors de cette soirée qualifiée de Jour des indépendants, c'est l'établissement de Los Angeles qui mordait la poussière au profit des films non issus de ses studios, et ce, ironiquement dans son propre temple parmi le faste, les paillottes et le bagout retrouvé de Billy Crystal qui, en animant la noce après quelques années d'absence, y alla de professionnelles plaisanteries de circonstance, de chants et de stépettes. On eut droit à une petite parodie initiale très rigolote des principaux films de l'année, où Billy donnait notamment la réplique aux interprètes de *Fargo*, du *English Patient* ou de *Secrets and Lies*. «Who are you, people?» a demandé l'animateur devant l'avalanche de nouveaux noms et visages dans la chic audience des Oscars. La soirée fut marquée par l'élégance et la joie stupéfaite de Juliette Binoche qui réalisait «son rêve français» d'un oscar (ça n'arrive pas souvent à ses compatriotes), par Madonna sous ses nouveaux oripeaux tragiques, par notre Céline Dion nationale qui chanta avec sa maîtrise habituelle à défaut de feu, par le vrai David Helfgott marmonnant au piano et mangeant ses notes. Le spectacle général manquait de couleur.

Meilleur scénario original à *Fargo* de Ethan et Joel Coen, qui ne l'avait pas volé à travers le brillant de ce noir polar plus intimiste que leurs dernières productions. Là encore, victoire des indépendants. Meilleur scénario adapté à Billy Bob Thornton pour son *Sling Blade*, échappant à la vague *English Patient*.

Comme plusieurs s'y attendaient, c'est Geoffrey Rush, si émouvant dans *Shine* de l'Australien Scott Hicks où il incarnait le pianiste psychotique David Helfgott, qui partit avec la statuette du meilleur acteur, laissant Tom Cruise et Ralf Fiennes sur le carreau. Quant à Frances McDormand, la merveilleuse policière enceinte de *Fargo*, elle a damé le pion à Brenda Blethyn et à Emily Watson en remportant la palme de la meilleure actrice. Oscar du meilleur acteur de soutien pour Cuba Gooding jr, pourtant caricatural dans *Jerry Maguire*. L'acteur reçut sa statuette avec des démonstrations hystériques de reconnaissance.

Quelques saupoudrages pour les autres Oscars: Meilleurs effets visuels spéciaux à *Independence day*, meilleure chanson originale à *You must love me* tiré du film *Evita*, Meilleur montage sonore pour *The Ghost and the Darkness*, meilleurs maquillages pour *The Nutty Professor*. Meilleur film étranger à l'émouvant *Kolya* de Jan Svěrák qui l'emporta sur *Ridicule* de Leconte. Meilleur documentaire à *When you were kings* réveillant les heures de gloire du boxeur Mohammed Ali, signé Leon Gast et David Sonenberg. Meilleure musique originale de comédie à Rachel Portman pour *Emma*. Meilleur court métrage de fiction à *Dear Diary* et d'animation à *Quest*. Meilleur court métrage documentaire à *Breathing Lessons*.

Mais ces 69^e Oscars resteront dans les mémoires comme le triomphe de plusieurs productions originales sur les machines commerciales. Une leçon pour Hollywood.

RECTIFICATIF

La Francophonie

Contrairement à ce que *Le Devoir* indiquait dans un texte du cahier spécial sur la Francophonie publié jeudi dernier, le mandat du directeur général recteur de l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUPELF-UREF), Michel Guillois, ne se termine pas à la fin de 1997 mais en novembre 1999. Nos excuses.



S.V.P. Assurez-vous
que ce papier journal
soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Pour la version Internet (514) 278-6060
Extérieur de Montréal 1-800-563-5665 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUIITE DE LA PAGE 1

débat autour d'une résolution de nature constitutionnelle visant à modifier l'article 93 de la façon suivante: Québec propose d'insérer après l'article 93 un article 93A, qui spécifie que les dispositions 1 à 4 de l'article 93 «ne s'appliquent pas au Québec».

Dans cet esprit, on n'aurait rien à changer en soi à l'article 93 en lui-même, qui accorde des garanties aux catholiques et aux protestants en matière scolaire.

Sur la question du consensus, qu'il a été impossible de définir de façon précise hier, le ministre Stéphane Dion a expliqué que «pour le moment, il semble y avoir consensus pour avoir des commissions scolaires linguistiques» mais qu'il ne reste plus désormais à vérifier si «la façon dont le gouvernement du Québec a l'intention de procéder fait [également] consensus».

«Nous ne demandons pas l'unanimité, nous sommes en démocratie, il faut être raisonnable, continue-t-il. Nous connaissons davantage les positions des différents groupes et il me semble qu'il y en a peu qui sont contre. [Mais dans l'évaluation du consensus] nous n'avons donné de droit de veto à aucun groupe en particulier.»

Québec s'est fait fort de produire hier une liste d'organismes qui l'appuient dans sa démarche, comme la CEQ, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, la CSN ou la Société Saint-Jean-Baptiste, mais d'autres groupes résistent.

Alliance Québec, par exemple, continue à souhaiter que si on modifie la Constitution on y inclue une protection spéciale pour le maintien de structures scolaires anglophones. Mais la stratégie de l'organisme semble se modifier puisque son président, Michael Hamelin, insistait

SUIITE DE LA PAGE 1

dispositif de mise à feu de la maison n'a pas fonctionné.

Les enfants, leurs parents, leur grand-mère maternelle et deux amis du couple Quéze-Goupillot se sont donc réveillés vendredi. Les jeunes, «qui n'étaient pas au courant», ont vu le dispositif de mise à feu et constaté la surprise des adultes. Ils se sont alors rendu compte «qu'ils étaient du "voyage" sans le vouloir». Ils ont alors fait savoir à leurs parents qu'ils ne voulaient pas mourir.

Dans la tragique soirée de samedi, les jeunes se sont rendus d'eux-mêmes dans l'atelier et ils ont absorbé des somnifères, pour ne pas assister à la scène. Ils ont été retrouvés, hagards. Ils sont actuellement entre les mains du personnel de la Direction de la protection de la jeunesse.

«C'est comme cela qu'ils ont échappé à la mort. Si le dispositif avait fonctionné lors de la première tentative, il y aurait eu huit morts et non cinq», a expliqué Réal Ouellet, porte-parole de la Sûreté du Québec.

M. Ouellet a précisé que les enfants, «qui ont l'âge de bien comprendre ce qui se passe», ont fourni «beaucoup de détails» aux enquêteurs permettant de comprendre comment les choses se sont passées.

Dès que leur état de santé et leur état psychologique le permettra, les trois jeunes seront rapatriés en France.

Missive précieuse

La lettre envoyée hier au *Devoir* explique en partie la décision des membres de l'OTS. Le cachet de l'enveloppe a été apposé le 21 mars 1997, à Sainte-Anne-de-la-Pérade, une ville située à quelques kilomètres de Saint-Casimir, où la secte a déjà possédé une ferme. L'adresse du *Devoir* était écrite à la main. L'écriture semble européenne, particulièrement la façon de calligraphier les chiffres et les majuscules. La missive imprimée n'est pas signée, mais l'abréviation «O.T.S.» a été rajoutée à l'encre, dans le coin supérieur gauche de l'unique page. Ces indices plaident en faveur de l'authenticité de la lettre. S'il s'agit d'un canular, il a été diablement bien préparé.

L'apparent ultime communication «testamentaire» semble d'abord destinée à d'éventuels adeptes, s'il s'en trouve toujours. «Ces quelques lignes brèves n'ont nulle-

Les jeunes

se sont rendu

compte

«qu'ils

étaient

du "voyage"

sans le

vouloir»

beaucoup hier sur le fait qu'avant de modifier la Constitution il fallait poser une «question préalable»: pourquoi tout ces remous alors que la loi 107, adoptée sous le précédent gouvernement libéral de Robert Bourassa, «faisait consensus» et «permettait de procéder»?

«La loi 107 permet de mettre en place des commissions scolaires linguistiques, soutient-il, et laisse le choix aux parents de maintenir des écoles confessionnelles.»

Le président de la CECM (la Commission des écoles catholiques de Montréal) représente également un opposant majeur à la démarche gouvernementale, mais il semblait se résigner hier.

«Nous disons toujours qu'il faut maintenir la CECM dans ses limites actuelles, et les parents qui le veulent pourront se doter en plus de structures linguistiques, dit-il. Avec sa réforme de la carte scolaire la ministre Marois veut nous réduire aux limites territoriales de la ville de Montréal, ce qui est un manque de respect pour nous.»

Mais «théoriquement et légalement» M. Pallascio convient qu'on ne peut contester cette réduction territoriale.

Et en ce qui concerne la négociation constitutionnelle en tant que telle, «il n'y a rien qui empêche un gouvernement démocratiquement élu de demander à un autre gouvernement démocratiquement élu de modifier la loi fondamentale du pays», dit-il.

Crainces de superposer les structures

De son côté Jean-Marc Fournier, porte-parole libéral en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes, affirme que «nous recherchons simplement la meilleure façon d'arriver [aux commissions scolaires linguistiques] et ce sans contestation judiciaire».

Le Parti libéral continue à maintenir que la proposition

ment la prétention de reprendre les derniers messages communiqués lors du premier départ, mais pourront si tel est le cas, apporter un éclairage aux derniers porteurs isolés, s'il en reste», dit la toute première phrase.

Une autre phrase, à la toute fin de la lettre, lance comme un appel à Thierry Huguenin, rescapé du massacre de 1994, qui a fait 53 victimes: «Quant au pseudo «54e» qu'il sache que le comité d'accueil l'attend.» M. Huguenin a publié le récit de son aventure au sein de l'OTS, en 1995, sous le titre *Le 54e*.

Un paragraphe laisse aussi croire que la décision de procéder à cette troisième étape du «Transit» aurait été prise en décembre dernier. «Lorsque le Ciel veut nous parler, il le fait malgré nous quand il a décidé, dit le texte. Il le fit une première fois le 6 octobre 1994 lors d'un incident exceptionnel. Il le fit au mois de décembre 1996 afin de réactiver le processus de préparation du 3e Départ.»

Le reste reproduit des bribes de l'idéologie apocalyptique de l'Ordre du temple solaire, lançant même cet avertissement: «Si vous comprenez à quel point l'ignorance humaine conduit la Terre à sa destruction, vous en seriez terrifiés. [...] Puisse la Lumière de la Révélation de la Loi rendre l'Homme conscient.»

Une des dernières phrases affirme que l'auteur ou les auteurs de la lettre sont conscients du scepticisme critique que va susciter le nouveau geste meurtrier. «Nous savons pertinemment que les inmondices médiatiques s'amplifient à notre égard. Ils ne feront qu'une fois de plus révéler combien la perception de l'événement permet de savoir à quel niveau se trouve l'observateur.»

«Bizarres et curieux»

Les corps du couple Quéze ont été retrouvés samedi au premier étage de leur demeure, sur un lit, aux côtés de ceux de Bruno Klauss (suisse, 49 ans) et de Pauline Rioux (canadienne, 54 ans). La disposition des cadavres faisait penser à une croix. La cinquième victime, la grand-mère maternelle des enfants, Suzanne Druau (une Française de 63 ans), a pour sa part été découverte au rez-de-chaussée, allongée sur un canapé, la tête enveloppée d'un sac plastique — élément caractéristique des précédents drames liés à l'OTS. Son cas demeure le plus mystérieux. Belle-mère de Didier Quéze, le propriétaire de la

SAIGNÉE

Deux blessures: Le York et Le Séville

Entre les uns et les autres, deux énormes blessures: Le Séville et Le York. Le premier fut construit en 1928; le second dix ans plus tard. L'un comme l'autre ont été décorés par Emmanuel Biffra. Il était reconnu un peu partout en Amérique du nord, voire en Europe, comme un artiste remarquable. Outre ces deux salles, cet homme a signé les décors de L'Outremont, du Rialto, du Snowdon, du Granda, du Monkland, du Rivoli... Le pauvre homme doit se retourner dans sa tombe aussi rapidement qu'on se promène sur Internet.

Parce que Le York et Le Séville, c'est... comment dire? C'est cafarderie. Qu'on y songe, cela fait dix ans qu'ils sont fermés. Dans le cas du York, la ville avait alloué un permis de construction à un promoteur qui devait transformer ce complexe cinématographique et résidentiel typiquement Art-déco en une tour d'une vingtaine d'étages. La tour n'ayant jamais été érigée, des itinérants ont «squatté» les lieux. Il y eut même une piquerie.

Alors la ville est intervenue. «Nous avons obligé le propriétaire à mieux barricader l'endroit» afin que le délabrement en cours soit, si possible, stoppé. Pire, «dans le cas du Séville nous avons dû intervenir afin d'assurer... la sécurité des passants», a rappelé M. Sainte-Marie. «Dans le cas du York, le propriétaire s'est engagé à accélérer sa vente. Pour ce qui est du Séville, on veut inciter le propriétaire à effectuer des travaux. D'autant plus qu'il est classé patrimonial.» En attendant qu'il se passe quelque chose, disons adieu marquises, corniches, portes ouvragées, escaliers forgés et colonnes sculptées. Bref, c'est bonjour les dégâts.

Le Faubourg, point d'ancrage

Entre les rues Guy et Saint-Mathieu, il y a le Faubourg Sainte-Catherine. Avant d'être un marché, il fut un stationnement pendant des années. C'est en ce lieu comme dans d'autres que les habitants du quartier enclavé entre les rues De la Montagne et Atwater laissaient leurs automobiles.

Entre 1880 et 1890 ce coin se construit, pour ainsi dire, très vite. Pour qui? «Pour les cols blancs anglophones qui travaillaient pour les compagnies appartenant à la haute bourgeoisie anglophone qui, antérieurement à 1890, s'étaient installés sur la bande allant de De Bleury aux environs de la rue De la Montagne», a souligné M. Hanna.

Toujours est-il que dans les années 1910, la baignole fait son entrée en société. Évidemment, les bâtisseurs des demeures construites vingt ans auparavant n'avaient pas prévu le coup. Ils n'avaient pas songé aux garages. Et alors?

présentée par les experts indépendants Jean-Pierre Proulx et José Woerhling offre moins de risques de contestation judiciaire. Cette proposition prévoit de retirer les protections spéciales accordées à Montréal et à Québec.

Le porte-parole de l'opposition en matière d'éducation, François Ouimet, va plus loin. «Moi je demande à être rassuré, dit-il, et nous regarderons ça ensemble en commission parlementaire. Si on dit que l'article 93 ne s'applique plus au Québec, il me semble y avoir des effets en Ontario. Mais personnellement je ne suis pas fermé à d'autres solutions que Proulx-Woerhling, je suis prêt à écouter tous les arguments.»

Pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé, c'est-à-dire implanter les commissions linguistiques dès septembre 1998, Québec ira toutefois de l'avant quel que soit le verdict fédéral par l'entremise d'un projet de loi déposé alors par la ministre Marois. «Évidemment, dans la perspective où il n'y a pas d'amendement constitutionnel, ça devient pas mal plus compliqué parce que les droits confessionnels sont maintenus et qu'il peut apparaître des superpositions de structures, particulièrement sur l'île de Montréal», convient Jacques Brassard.

En fait, en présentant hier une refonte de la carte scolaire, la ministre Marois prévoit d'avance de maintenir des structures confessionnelles à Montréal et à Québec, structures qui seraient abolies si la négociation constitutionnelle aboutit dans le sens demandé.

Cette façon de procéder suscite la crainte de François Ouimet. «Mme Marois donne le signal que les structures linguistiques seront implantées quand même, mais superposées à une structure confessionnelle. Une telle superposition serait une catastrophe à Montréal. D'un côté la ministre veut réduire le nombre de commissions scolaires au Québec, de l'autre elle veut en ajouter à Montréal. Ça n'a pas de sens.»

maison, elle ne figurait pas sur la liste des 560 membres de la secte trouvée à Morin-Heights, où un incendie avait fait cinq morts en 1994.

Les résultats préliminaires des autopsies des cinq corps, qui seront pratiqués devraient être connus jeudi.

Quatre des cinq morts de Saint-Casimir avaient été entendus par des enquêteurs canadiens l'an dernier à la demande du juge d'instruction grenoblois Luc Fontaine, dans le cadre d'une commission rogatoire internationale. Didier Quéze et sa femme Chantal, Bruno Klauss et sa compagne Pauline Rioux avaient assuré lors de leur audition «qu'ils n'avaient plus aucun contact avec les membres de la secte et qu'ils condamnaient les massacres de l'OTS».

Didier Quéze et Bruno Klauss auraient été, selon certaines informations, deux proches de Luc Joubert, le gourou de la secte, et se seraient rendus au Québec à sa demande pour y développer les fondements de l'Ordre.

Plusieurs spécialistes québécois ont estimé hier que les cinq membres de l'OTS de Saint-Casimir se sont suicidés probablement plus par désespoir que par fanatisme religieux.

Considérés, au mieux comme des «gens bizarres et curieux», au pire comme des «fous», les ex-membres de l'OTS auraient eu avant tout besoin d'une «équipe de psychologues ou de travailleurs sociaux», a estimé le directeur de l'association québécoise Info-Secte, Mike Kropveld. Il a relevé que le drame de Saint-Casimir semblait «différent» des tragédies de 1994 et 1995, semblant «moins relié à la structure de l'OTS qu'à une décision d'individus».

De l'autre côté de l'Atlantique, les gendarmes de la région Rhône-Alpes ont mis en place une surveillance discrète des anciens adeptes de l'Ordre du temple solaire. Ainsi, depuis hier, des patrouilles de gendarmes passent très régulièrement à Saint-Pierre-de-Cherennes, dans le Vercors, où avait eu lieu en décembre 1995 le précédent drame (16 morts). Ils redoutent que des adeptes ne viennent y effectuer, eux aussi, leur «transit» vers l'étoile Sirius.

«Je vous annonce un quatrième, un cinquième, un sixième massacre, a déclaré sur un ton pessimiste Alain Vuarinet, dont le frère et la mère sont morts dans le Vercors. J'appelle vraiment à la conscience des pouvoirs publics, politiques, judiciaires, policiers: s'il vous plaît messieurs, soyez courageux.»

Avec AFP, Reuter et AP.

On a érigé des stationnements sur les terrains non occupés.

Signe des temps, les propriétaires de ces stationnements de trois à quatre étages s'engageaient à laver les autos, à faire le plein d'essence et les menus travaux mécaniques. «Ce phénomène, de rappeler M. Bumber, a laissé ses empreintes. C'est à lui que sont attribuables les implantations de concessionnaires automobiles.» Ainsi, dès les années 30 le Faubourg sera le point de chute des amoureux de la Pierce Arrow à côté de laquelle, selon les spécialistes, la Cadillac était... mettons une trottinette.

Aujourd'hui, le Faubourg est un marché. Selon M. Hanna, «il est certainement le nouveau point d'ancrage du coin.» Il dessert le côté nord de Sainte-Catherine, le côté anonyme, et le côté sud, côté plus convivial. A cause de quoi? Ce qu'on appelait dans le temps le Village Shaughnessy. Celui-ci est traversé notamment par les rues Tupper, Baile, Du Fort, Saint-Marc, et Saint-Mathieu.

Des signes encourageants

Retourons rue Sainte-Catherine. Passons sur les trous béants qui ont été creusés en bordure est et ouest de la rue Guy au nord de Sainte-Catherine. Passons sur le mirage immobilier envisagé il y a une dizaine d'années et sur son corollaire: le départ forcé des petits commerçants et des résidents. Puis c'est l'ex-Eastern Township Bank, construite en 1903, c'est l'ex-Banque CIBC, c'est...

Parasuco-Santana qui occupe depuis peu l'angle Crescent-Sainte-Catherine. Contrairement à d'autres commerces, ce magasin de jeunes fondé par des jeunes respecte davantage le cachet original de l'endroit. C'était le plafond typique d'une banque, le plancher typique d'une banque, c'était une chambre forte de banque... Le tout a pratiquement été conservé en l'état. Mieux, l'enseigne extérieure est discrète. Beaucoup plus discrète en tout cas que les enseignes Burger King, Mike's et un autre Dunkin Donut's qui font plus ou moins face à ce magasin. Plus loin, une succursale de la chaîne Jacob s'est installée dans une ex-succursale de la Banque d'Epargne aujourd'hui Banque Laurentienne. Là également, des caractères d'origine ont été conservés.

Ces lieux voient avec des bouts de «strip»: «arcades», peep-show et tutti quanti. «La démocratisation de l'information aidant, a constaté M. Sainte-Marie, les arcades sont sur la pente descendante. Généralement, les espaces libérés sont convoités par les grandes chaînes vestimentaires.» Certaines salles de jeux, entre Peel et Atwater, affichent dans leurs vitrines: A lower. Encourageant? C'est à voir.